





Mission Locale Plaine Centrale du Val-de-Marne 7, Esplanade des Abymes 94000 CRETEIL



Sommaire

Edito : Le mot de la présidente

L'association

Les financeurs

L'AIFP

Présentation de l'association La gouvernance L'équipe

L'activité de la Mission Locale 9

La répartition de l'accueil
Les caractéristiques du public reçu
L'accès à l'emploi
Le Contrat Engagement Jeunes
L'accès à la formation
Notre offre de service
Le décrochage scolaire
La vie quotidienne
Les jeunes sous main de justice
La santé

Notre territoire

Focus sur les 5 sites

Alfortville

Bonneuil-sur-Marne

Créteil

Limeil-Brévannes

Valenton

L'activité du CLLAJ

5

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

L'accueil - l'information - l'orientation

La typologie du pub<mark>lic r</mark>eçu

Les solutions logement

L'accès au logement temporaire

L'accès au logement autonome

Perspectives 2024

La labellisation

Le Réseau pour l'Emploi

Le financement du CLLAJ

47

39

31

Edito: Le mot de la présidente



L'ANNÉE 2023 A ÉTÉ TRÈS CHARGÉE PAR DIVERS ÉVÈNEMENTS ET CHANGEMENTS AU SEIN DE LA STRUCTURE.

Après la dissolution du GIP qui présidait la Mission Locale VIVA installée sur deux communes : Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, Madame La Préfète a sollicité la Mission Locale d'Orly-Choisy-Villeneuve-le-Roi Ablon-sur-Seine pour reprendre l'antenne de Villeneuve-Saint-Georges et la Mission Locale AIFP pour reprendre l'antenne de Valenton.

Ce fut un chantier important tant au niveau des ressources humaines, avec la reprise d'une partie du personnel, que des modalités de partenariat avec la Ville de Valenton sans oublier les aspects techniques de reprise et d'aménagement des locaux, de mise à niveau du réseau informatique et de communications ainsi que la prise en main des dossiers de suivi des publics.

Le Conseil d'administration du 18 avril 2023, en présence du Préfet à l'égalité des chances et du Maire de Valenton a validé l'intégration de l'antenne de Valenton au sein de l'AIFP.

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2023 ont délibéré à l'unanimité sur la création de l'antenne de Valenton au sein de la Mission Locale AIFP et adapté ses statuts en conséquence.

L'antenne de Valenton a ouvert le 1^{er} octobre 2023 avec une équipe de 4 personnes et un responsable d'antenne en responsabilité des sites de Limeil-Brévannes et de Valenton. Nous avons reçu un très bon accueil des services de la ville de Valenton, avec une facilitation de la prise de contact, la richesse du partenariat sans oublier une très bonne intégration au sein du territoire GOSB et de ses services. Et nous avons eu la satisfaction dès l'ouverture de voir venir un public nombreux.

Pour l'ensemble de la Mission Locale nous avons noté une **évolution très favorable, + 29%, du nombre de jeunes accueillis** sur les 5 sites. ce qui justifie les décisions prises de renforcer les capacités d'accueil à Limeil-Brévannes.

Concernant le **site Bonneuil-sur-Marne**, les nouvelles modalités de répartition des locaux entre la Mission Locale et le Service de la Sécurité de l'Emploi et de la Formation (SSEF) nous limitent dans un éventuel projet d'extension des forces d'accueil du public.

Nous avons également été impacté par l'**abandon** de plus en plus concret des Missions Locales **par la Région lle-de-France** avec un recul des financements de 41,5 % par rapport à 2022.

L'année 2024 s'annonce encore plus rigoureuse avec une privatisation du financement des services publics de la Région qui a lancé en 2023 un appel à projet « une chance pour tous » qui vise à financer des structures qui placeraient des jeunes 16/25 ans dans ses propres dispositifs, ce qui affaiblit financièrement les Missions Locales en les mettant en concurrence directe avec des opérateurs privés alors que nos structures relèvent du Service Public de l'Emploi.

La loi pour le plein emploi a été promulguée en décembre 2023. L'opérateur France Travail, opérateur parmi tous les opérateurs du Réseau Pour l'Emploi y contribue avec un rôle de maitre d'œuvre et d'appui. Le texte comporte plusieurs dispositions intéressant directement les Missions Locales, ainsi que des mesures relatives à l'organisation de la gouvernance et l'accès à l'emploi. Les Missions Locales sont membres des quatre groupes et copilotes au sein du groupe accompagnement des publics (l'AIFP est copilote) et du groupe patrimoine commun. Je déplore que les Présidents élus des Missions Locales ne soient pas associés à ces travaux ni les trois EPT du département, collectivités en charge de ce secteur.

Quelques **inquiétudes concernant l'accompagnement vers le logement**. C'est la dernière année que les CLLAJ sont financés par le département dans le cadre de conventions de gré à gré. En 2024 nous devrons répondre à un appel d'offre public avec toutes les interrogations liées au périmètre financier et quantitatif de réponse. Rappelons que le département en 2023 a financé 69 % du CLLAJ, 16,6 % pour GPSEA.

Nous attendons de la ville de Valenton et du territoire GOSB un effort financier afin que les Valentonnais accèdent au même titre que les autres jeunes aux services du CLLAJ en renforçant notre équipe et ferons valoir l'élargissement du territoire dans notre réponse au marché public.

Je remercie vivement nos partenaires pour leur implication dans l'accompagnement des jeunes que nous recevons ainsi que les membres de l'équipe et bien sûr la directrice adjointe qui a pris la direction assez précipitamment en début d'année et qui a fait face à une année très difficile.

Je rajoute une pensée très chaleureuse et des remerciements à notre Directeur Frédéric SENE qui a quitté l'AIFP après 32 années de carrière au sein de la Mission Locale pour laquelle il a donné toute la richesse de son engagement et ses compétences au service de l'insertion des jeunes.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'AIFP, Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle est une association régie par la loi 1901, dont le siège se trouve à Créteil.

16 septembre 1983, création de l'AIFP présidée par Mr Laurent CATHALA maire de Créteil. Mission locale mono communale.

2001: suite à la Création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne qui regroupe les communes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes et à la signature du contrat de ville intercommunal concernant également la commune de Bonneuil-sur-Marne, il est convenu l'extension des missions de l'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle aux communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne et de Limeil-Brévannes. L'association prend le titre d'AIFP Mission locale de la Plaine centrale du Val-de-Marne.

2016: Dans le cadre de la Métropole du Grand Paris, Installation du Territoire 11 **Grand Paris Sud Est Avenir.**

2023 : A la demande de la préfecture, suite à la dissolution du GIP support de la Mission locale Villeneuve-Saint-Georges Valenton, élargissement du territoire de la Mission Locale à la commune de Valenton.



La gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION AIFP

Collège des collectivités territoriales 8 membres

GPSEA - Ville de Créteil

GPSEA - Ville de Créteil

GPSEA - Ville de Limeil-Brévannes

GPSEA - Ville d'Alfortville

GPSEA - Ville de Bonneuil-sur-Marne

GOSB - Ville de Valenton

Conseil Départemental du Val-de-Marne

Conseil Régional d'Ile-de-France

Collège des Administrations 3 membres

DRIEETS UD 94

Pôle Emploi

Délégué Académique à la Formation

Professionnelle Initiale et Continue

Ocollège des Associations et Organismes Locaux 4 membres

Régie de Quartier de Créteil

Pluriels 94

ADEF

PCI Pôle Compétences Initiatives

Collège des Partenaires Économiques et Sociaux 3 membres

Chambre des Métiers du 94

R.A.T.P.

Action Logement Services



ASSEMBLEE GENERALE AIFP

Collège des collectivités territoriales 14 membres

GPSEA Créteil: 4 membres

GPSEA Bonneuil-sur-Marne: 2 membres

GPSEA Alfortville: 2 membres

GPSEA Limeil-Brévannes: 2 membres

GOSB Valenton: 2 membres

Conseil Départemental du Val-de-Marne : 1 membre

Conseil Régional d'Ile-de-France: 1 membre

Collège des Administrations 6 membres

DRIEETS UT 94

Pôle Emploi

Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Direction Régionale et Interdépartementale de

l'Hébergement et du Logement UT 94

Collège des Associations et Organismes Locaux 8 membres

Régie de Quartier de Créteil

Pluriels 94

PCI Pôle Compétences Initiatives

Drogues et Société

École de la 2ème Chance E2C

Association ESPOIR

ADEF

WIMOOV

Collège des Partenaires Économiques et Sociaux 6 membres

Chambre des Métiers 94

R.A.T.P.

Action Logement Services

Confédération Française de l'Encadrement

Confédération Française Démocratique du Travail

Confédération Générale du Travail

L'équipe au 31 décembre 2023



Siège de la Mission Locale

7, Esplanade des Abymes - 94000 Créteil • 01 43 99 28 00 www.missionlocale-plainecentrale.fr



Présidence Madame Danièle CORNET

SITE DE CRÉTEIL

Accueil - Secrétariat

Ibtissem KHELIFATI Maëlie SCHMELTZ

Conseillers généralistes

Béatrice ARGIS Carole MAUREL Claudine POULIQUEN Élise FAVENNEC Lynda AHRAS Estelle PIERRE

Service Emploi

Florence CADIEU Michel LOUVET Béatrice RODOT-SCHNEMANN

Pôle Contrat Engagement Jeunes

Amina TAZEMALET Joyce EBANDA Wassila NDONGO

Service logement / CLLAJ

Agnès SOPPELSA Audrey CROSNIER Christelle MANTEAUX Lisa TOTTEREAU

Systèmes d'information - Communication

Patrick DA SILVA

Assistant de gestion

Cécile BOISSEAU

Direction de la Mission Locale

Directeur: Frédéric SÉNÉ

Directrice intérimaire : Marie-Laure PLACIDE

ANTENNE D'ALFORTVILLE

Accueil - Secrétariat Stéphanie DEBRUYNE

Responsable d'antenne/conseillère

Sophie WAGRET

Conseiller(e)s

Jean-François LANGLOIS Marie-José GARCIA-FUENTES

ANTENNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

Secrétariat

Fatima FERRAH

Responsable d'antenne/conseillère

Aurélie GENTES

Conseillère

Sabine SABLON

ANTENNE DE LIMEIL-BRÉVANNES

Responsable d'antenne

Hamine MESSABIH

Conseillères:

Célestine GROLLIER Juliette BRUNEAU

ANTENNE DE VALENTON

Secrétariat

Sanaa OMAR

Responsable d'antenne

Hamine MESSABIH

Conseiller(e)s

Ghaïs OUAZINE Dina VALBERG

Les financeurs 2023

Nous remercions l'ensemble des financeurs qui soutiennent l'AIFP

dans la mise en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes et qui contribuent à aider notre structure à déployer des actions particulières sur notre territoire.

Financements Etat

DRIEETS - Convention pluriannuelle d'objectif

Fonctionnement

Contrat Engagement Jeunes

Obligation de formation

Parrainage

DDICS Direction Interministérielle de la Cohésion Sociale



1 154 165 €

52,7 %

Collectivités territoriales

GPSEA	54,8 %
GOSB (1 trimestre)	0,9 %
Conseil Départemental	21,8 %
Conseil Régional	17,8 %



868 899 €

39,6 %

Pôle Emploi

Cotraitance



132 778 €

6,1%

Autres partenaires

CAF

Action Logement Services

Taxe d'apprentissage



35 706 €

1,6 %















L'ACTIVITE DE LA MISSION LOCALE



- ✓ EMPLOI
- ✓ ORIENTATION
- CITOYENNETE
- **✓** FORMATION
- **✓** SANTE
- **✓ LOGEMENT**



1645

nouvelles inscriptions

2 910

Jeunes accompagnés

9 4 9 6

Entretiens individuels

1630

Solutions trouvées

NB Sauf indication contraire, les données d'activité intègrent les jeunes suivis à l'antenne de Valenton à compter du 1^{er} octobre 2023.

Répartition de l'accueil sur notre territoire



Hors Valenton +18 % de primos

	Nombre de jeunes	Variation 2022/2023	Part AIFP
Primo	1 645	+29 %	100 %
Suivis	2 910	+11 %	100 %





		Variation 2022/2023	Part AIFP
	ue jeunes	2022/2023	AIFF
Primo	266	+11 %	16 %
Suivis	576	+ 1 %	20 %





	Nombre de jeunes	Variation 2022/2023	Part AIFP
Primo	164	+31%	10 %
Suivis	324	+9 %	11 %





	Nombre de jeunes	Variation 2022/2023	Part AIFP
Primo	815	+16 %	50 %
Suivis	1428	+4 %	49 %





	Nombre	Variation	Part
Primo	263	+29 %	16 %
Suivis	441	+15 %	15 %





	Nombre	Part
Primo	137	8 %
Suivis	141	5 %

Chiffres clés - Caractéristiques du public

1 645 jeunes en premier accueil

Première inscription à la Mission Locale, premier entretien individuel avec un conseiller.

Répartition par âge et sexe

	16/17	18/21	22/25
Н	133	534	238
F	73	425	242
Total	206 - 13 %	959 - 58 %	480 - 29 %



Femmes 45 %



Hommes 55 %

Répartition par âge et site

	Alfortville	Bonneuil- sur-Marne	Créteil	Limeil- Brévannes	Valenton	AIFP
16/17	14 %	16 %	11 %	16 %	9 %	13 %
18/21	54 %	54 %	57 %	67 %	65 %	58 %
22/25	32 %	30 %	32 %	19 %	26 %	29 %

Belle progression de **+18,5% hors Valenton** en une année. C'est l'antenne de **Bonneuil-sur-Marne** qui en bénéficie le plus avec un **accroissement de +31,2 %** du nombre de jeunes accueillis.

Limeil-Brévannes, en seconde position, voit le nombre de primo accueillis augmenter de 29 %. La proportion de jeunes femmes remonte légèrement +3 points. Pas de variation concernant la répartition par âge du public.

2 910 jeunes accompagnés

Au moins un événement de nature entretien individuel, atelier ou information collective, sur la période

Répartition par niveau de formation

2
0
2
2

Nveau infra CAP/BEP	37 %
Niveau BAC sans diplôme	10 %
CAP/BEP validé et titres pro infra Bac	10 %
Bac validé	34 %
BAC + 2 et au delà	9 %

Nveau infra CAP/BEP	36 %
Niveau BAC sans diplôme	10 %
CAP/BEP validé et titres pro infra Bac	7 %
BAC validé	36 %
BAC + 2 et au delà	11 %

La population diplômée (quel que soit le niveau) a légèrement augmenté entre 2022 et 2023.

Les jeunes titulaires d'un BAC et au-delà représentent :

51,9 % des Alfortvillais 57,6 % des Brévannais 39,0 % des Bonneuillois 43,9 % des Cristoliens

45,9 % des Valentonnais

Nous notons une très grosse disparité d'une commune à l'autre ainsi qu'une évolution marquée entre 2022 et 2023 notamment pour les Brévannais dont les titulaires d'un diplôme ≥ au Bac augmente de plus de 9 points.

Quant aux jeunes Bonneuillois, ils étaient 42,1 % en 2022 à avoir un niveau IV et plus (- 3 points).

L'accès à l'emploi - Le service emploi

L'accompagnement vers l'emploi par la Mission Locale

L'accompagnement vers l'emploi est la préoccupation de tous les conseillers de la Mission Locale.

Une partie de cet accompagnement se fait, selon les profils des jeunes, en entretien individuel.

Travailler l'adéquation entre les aspirations du jeune, ses compétences et capacités, les attentes des employeurs, les opportunités du moment est tout un équilibre subtil.

Les attitudes des jeunes à l'égard du travail ont fortement évoluées, préférant de plus en plus un contrat court plutôt qu'un CDI, se désistant parfois au moment de l'embauche alors qu'ils semblaient investis et motivés sur toutes les étapes de candidature.

Notre service emploi, basé à Créteil, est composé de 3 personnes et propose pour l'ensemble des jeunes des actions collectives de techniques de recherche emploi.

La chargée de relation entreprise organise, lorsque plusieurs postes sont à pourvoir, par exemple dans le cadre d'implantations de sociétés, des **réunions d'information collectives avec les employeurs**. A la suite de ces réunions, des bureaux sont mis à disposition afin que dans la foulée des entretiens de recrutement aient lieu

La prospection entreprise se fait de façon ciblée dans le cadre d'entretiens individuels. Les nombreux employeurs satisfaits des services de la Mission Locale nous relancent à l'occasion de nouveaux recrutements et nous ne manquons pas de maintenir ce lien partenarial.

Lorsque les postes à pourvoir attirent peu les jeunes, afin d'offrir aux employeurs des possibilités de recrutement, nous nous regroupons à plusieurs Missions Locales.

Focus sur quelques événements emploi

La Mission Locale a participé tout au long de l'année 2023 à **des forums ou job dating** en tenant un stand, principalement sur notre territoire, afin de faire découvrir différents secteurs et métiers aux jeunes et leur donner la possibilité de candidater à des offres.

En amont, la Mission Locale a largement **communiqué** auprès des jeunes, les a **préparés** et **orientés** sur ces évènements et parfois même **accompagnés** physiquement comme par exemple :

DU STADE VERS L'EMPLOI



Organisé par l'agence Pôle Emploi de Créteil en partenariat avec la Maison du Handball.

JOB DATING OFII

Destiné au public réfugié organisé par la DRIEETS, l'OFII et Pôle Emploi.



BOOSTE TON AVENIR



Organisé par les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation, dont l'UPEC, GPSEA, La ville de Créteil.

Forum «Les jeux recrutent »

Organisé par la préfecture de la région lle-de-France



L'accès à l'emploi - Le service emploi

Une autre façon de parler « emploi »

Echange entre les gérants du BRENDY'S CAFE et des jeunes en CEJ et du PRIJ.



Dans le cadre du PAQTE avec le soutien de la Préfecture de région lle-de-France et l'ANCT, IMPACT partners a lancé un projet facilitant l'insertion professionnelle des **jeunes issus des quartiers populaires.**

L'événement consiste en deux temps à :

- Proposer aux jeunes décrocheurs de rencontrer des entrepreneurs implantés dans les quartiers et spécialisés dans la restauration rapide,
- Découvrir l'entrepreneuriat et les métiers de ce secteur.



- 17 jeunes ont participé à la présentation de la **pièce de théâtre interactive**
- « un employé nommé Désir »

organisée par la DRIEETS suivi d'un moment de rencontre avec les employeurs.

JOB DATING au Centre Commercial Régional de Créteil

sur les métiers du commerce et de la restauration.

Organisé par la Cité de l'emploi du GPSEA



LE 30 FAB



L'ENTREPRISE EPHEMERE à Limeil-Brévannes

5 jeunes de la Mission Locale ont participé à cette riche aventure :

Les Entreprises Ephémères proposent à 60 personnes en recherche d'emploi de s'unir pendant 7 semaines autour d'un objectif commun : que chaque participant retrouve une solution professionnelle durable et adaptée à ses envies.

Focus sur un recrutement en nombre



Monsieur **Suaip MERSOVSKI**,(à gauche) Responsable d'exploitation :

Monsieur Mehdi EL MOUTAAKKIF, (à droite)

La Mission Locale collabore avec **l'entreprise GSF AIRPORT - Orly Sud** depuis novembre 2022.

Cette entreprise recrute régulièrement des **agents de nettoyage pour l'aéroport** ainsi que des **agents bagagistes**.

Les recrutements d'agents de nettoyage étant très important, nous avons invité le responsable d'exploitation et le chef de secteur lors d'une réunion du groupe départemental emploi qui regroupe les référents emploi des Missions Locales du Val-de-Marne.

A l'issue de cette présentation, un recrutement en nombre inter Mission Locale a été organisé.

L'accès à l'emploi - Le partenariat

Le partenariat avec PÔLE EMPLOI - Le Projet Personnalisé d'Accès à l'emploi

La Mission Locale met en œuvre le suivi du PPAE pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans dont l'accès ou le retour à l'emploi va de pair avec la résolution de diverses difficultés sociales, personnelles ou de santé et qui nécessitent un accompagnement personnalisé en raison de leur distance à l'emploi et qui ne sont pas éligibles à d'autres dispositifs.

Un accord cadre de partenariat nous a engagés à suivre en délégation de PPAE entre 354 et 409 jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2023.

Cette année encore l'objectif est loin d'être atteint.

161 entrées en cotraitance

Le CEJ déployé par les agences Pôle Emploi et les Missions Locales a entraîné une mise en concurrence des deux opérateurs toujours d'actualité. Le public ciblé par l'accord cadre n'a pas été respecté.

- 12 % Par rapport à 2022

Répartition des 161 entrées par site						
	Alfortville	Bonneuil- sur-Marne	Créteil	Limeil- Brévannes	Valenton	AIFP
Entrées en PPAE	46 J	17 J	59 j	38 J	1 J	161 Jeunes
PPAE par site	28 %	11 %	37 %	24 %		
Répartition Jeunes accompagnés par site	20 %	11 %	49 %	15 %	5 %	2 910 jeunes

Feuille de route Pôle Emploi

Une feuille de route Pôle Emploi / Mission Locale assoit les contours de notre partenariat :

- Organisation d'un COPIL commun aux agences Pôle Emploi de notre territoire Créteil (Créteil et Bonneuil-sur-Marne) Sucy-en-Brie (Limeil-Brévannes) Maisons-Alfort (Alfortville).
- Identification de référents dans les agences et à la Mission Locale.
- Connaissance de nos services
- Immersions croisées des équipes
- Participation à des évènements emploi
- Intervention de la Mission locale sur des informations collectives destinées aux jeunes
- Partage d'information concernant les recrutements.

Le réseau partenarial des entreprises

218 entreprises contactées

La Mission Locale a développé une offre de service de proximité auprès du tissu économique de son territoire.

Elle permet aux jeunes de découvrir les métiers, les entreprises et les secteurs qui recrutent. Elle assure une aide personnalisée au recrutement : diagnostic et anticipation des besoins, description de postes, définition des profils adaptés, construction de réponses sur mesure (choix des contrats, aides mobilisables, formation, mise en situation de travail), présélection, préparation et présentation de candidats.

La Mission Locale accompagne également les jeunes en emploi, afin de sécuriser leur parcours.

L'accès à l'emploi - Le parrainage

43Jeunes parrainés



58 % de Femmes



11

Marraines et parrains 92 %

de sorties positives sur les 24 sorties

Notre réseau de 11 marraines et parrains en majorité en activité (3 sont retraités) a parrainé 43 jeunes dont 5 jeunes résidants en QPV.

Ces parrains se proposent, à titre bénévole, dans une démarche d'engagement citoyen, de faire bénéficier de leur expertise, expérience professionnelle et réseau, des jeunes en recherche d'emploi suivis à la Mission Locale. Le parrainage repose sur une relation de confiance entre le parrain/marraine et le jeune.

La mise en relation "jeune / marraine ou parrain" se fait par le référent parrainage qui, en fonction des postes ou secteurs d'activités recherchés, mais aussi de la personnalité des parrains/marraines, met en lien et suit chaque accompagnement.

Au-delà des conseils techniques prodigués, d'un éclairage précis et concret sur les réalités des domaines professionnels qui les concernent, l'esprit et la plus-value de cette action consiste à établir des passerelles entre le monde de l'entreprise et les jeunes en difficulté afin que dans une relation d'aide personnalisée le public reprenne ou gagne en confiance.

Un parrainage dure en moyenne 8 mois (de 2 à 7 entretiens par jeune).



Une de nos marraines a animé un atelier expression orale

Avec comme objectif de s'habituer à improviser avec quelqu'un ou quelquesuns dont on ne connaît pas les réactions.

Bilan du parrainage

Au 31/12/23, 24 jeunes sont sortis du dispositif et 19 sont toujours en cours. Sur les 24 jeunes, un a arrêté d'un commun accord et un est en stage longue durée.

Nous comptabilisons donc 22 sorties positives

Situation à la sorties du parrainage	Nb sorties	%
CDI	5	23 %
CDD	9	41 %
Alternance	5	23 %
Service civique	2	9 %
Formation initiale	1	4 %
Total général	22	100 %



Le parrainage renforce l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle et lutte contre toutes formes de discrimination.

L'accès à l'emploi - Les entrées en situation

Les entrées en situation emploi

1 180 Situations emploi



41 % de Femmes



38 % de non diplômés Ont accédé à un emploi

Répartition par type d'emploi et par commune - Nombre de situations							
	Alfortville	Bonneuil- sur-Marne	Créteil	Limeil- Brévannes	Valenton	A	IFP
CDI	46	17	79	28	3	173	14,6 %
CDD + de 6 mois	11	4	25	7	0	47	3,9 %
Alternance	37	11	63	30	1	142	12,0 %
CDD non durable	151	32	189	160	24	556	47,0 %
CDD CDI temps partiel	40	17	79	32	2	170	14,4 %
Contrats aidés	20	13	56	4	1	94	7,9%
Non salarié	0	1	1	0	0	2	0,2 %
TOTAL	305 26 %	95 8 %	492 42 %	261 22 %	31 3%	1 184	100 %

Les entrées en alternance

142

Contrats
193 en 2022



60 % d' Hommes



44 % non diplômés

Entrées en alternance par commune - Nombre de situations						
	Alfortville	Bonneuil- sur-Marne	Créteil	Limeil- Brévannes	Valenton	AIFP
Apprentissage	33	8	54	24	1	120 - <i>84,5</i> %
Professionnalisation	4	3	9	6	0	22 - 15,5 %
TOTAL	37 26 %	11 8 %	63 44 %	30 21 %	1 1 %	142

Les secteurs professionnels les plus représentés

Commerce vente Grande distribution 20,5 %	
Transport logistique 17,5 %	
Hôtellerie restauration 12,5 %	
Services aux personnes et à la collectivité 10,3 %	

Le Contrat Engagement Jeunes



Les entrées 2023



278 entrées en **CEJ Pour un objectif de 278**

Dont 271 finançables Parcours de plus de 31 jours

56,5 %



13,3 % QPV



50,3 % non diplômés

En vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, le Contrat Engagement Jeune a succédé à la Garantie Jeunes dans un cadre d'accompagnement profondément renouvelé.

Mis en place conjointement par **deux opérateurs**, les Missions Locales et les agences Pôle Emploi, le CEJ est assorti d'un engagement des jeunes à suivre un programme de **15 à 20 heures** par semaine composé de différentes activités.

Bien que les orientations vers les deux « institutions » soient ciblées par type de public (les jeunes les plus proches de l'emploi suivis par Pôle Emploi et les jeunes les plus éloignés par les Missions Locales), la réalité de terrain et les contraintes fortes d'objectifs ont provoqué des chevauchements.

Généralement **nous démarrons le CEJ par 15 jours à 3 semaines de collectif** qui se poursuivent par un suivi individuel. L'offre de service de la Mission Locale est déployée sur les 7 axes : Emploi, formation, citoyenneté, santé, culture, logement, mobilité.

Répartition des 278 entrées par site						
Alfortville Bonneuil- Créteil Limeil- Valenton AIFP						
Entrées en CEJ	66 j 23,7%	29J 10,4%	138 j 49,6%	42 J 15,2 %	3J 1,1 %	278 Jeunes

Répartition par âge et sexe					
	16/17	18/21	22/25		
Н	4	102	51		
F	1	90	30		
Total	5 1,8 %	192 69,1 %	81 29,1 %		

Nveau infra CAP/BEP	111 j 39,9 %
Niveau BAC sans diplôme	29 j 10,4 %
CAP/BEP validé et titres pro infra Bac	18 j 6,5 %
Bac validé	103 j 37,1 %
BAC + 2 et au delà	17 j 6,1 %

Le CEJ bénéficie majoritairement à des jeunes de 18 à 21 ans non diplômés.

Services proposés Nombre de propositions				
Accès à l'emploi	2 326	69,3%		
Citoyenneté	57	1,7%		
Formation	210	6,3%		
Logement	17	0,5%		
Loisirs, sport, culture	7	0,2%		
Projet professionnel	663	19,8%		
Santé	74	2,2%		
TOTAL	3 354	100 %		

Inversement lié à la situation de l'emploi, les jeunes entrés en 2023 en CEJ sont dans des **situations précaires**, en **difficulté sociale**.

De plus, nous notons une nette **dégradation de leur santé mentale** ce qui est corroboré par toutes les études faites en direction de la jeunesse.

La conséquence est que **le public a de plus en plus de mal à adhérer à l'accompagnement**, est peu captif aux sollicitations des conseillers, se saisit d'opportunités sans réellement construire, même à court terme, un projet.

L'allocation n'est plus un outil d'appel et de maintien dans le CEJ.

Le CEJ - L'accompagnement en cours de dispositif

A ces 278 entrées se rajoute **l'accompagnement des jeunes de la Mission locale VIVA**.

Lors de la dissolution du GIP, 46 jeunes étaient en parcours CEJ d'un an, des jeunes entrés en 2022 et en 2023. Tous ont été invités à une réunion d'information collective afin de collecter les pièces obligatoires et surtout reprendre un accompagnement qui avait été mis à mal par le processus de dissolution.

Certains, malgré tous les canaux utilisés (texto, mail, courriers, PRIJ, Club de prévention, service insertion de la ville) n'ont pas repris contact et ont été sortis du dispositif pour abandon.

Au 31/12/2023 il restait 34 jeunes de la Mission locale VIVA en parcours CEJ.

L'accompagnement dans le cadre du CEJ est **collectif** lors des 2 ou 3 premières semaines puis **individuel** avec des propositions de regroupements collectifs.

Pour les jeunes qui démarrent rapidement sur une action de formation ou pour lesquels le collectif n'est pas pertinent (jeunes avec des problèmes de santé, jeunes dont le niveau linguistique ne permet pas de communiquer), l'accompagnement est uniquement individuel.

Toute l'offre de service de la Mission Locale est mobilisée.

Une offre spécifique au CEJ permettent d'impulser une dynamique de groupe.

Les solutions structurantes mobilisées en 2023

365 jeunes ont passé au moins un jour dans le CEJ en 2023

Situation structurante	Mesure situation	Nb situations	Nb jeunes entrés en situation
	Certification	16	16
Formation	Professionnalisation	6	6
Tormation	Prépa compétences	57	54
	Préparation à la qualification	6	6
Total Formation		85	82
	AFPA "la promo 16-18"	2	2
Accompagnement spécifique externe	Accompagnement spécifique externe	7	5
	Ecole de la 2nde chance	5	5
Total Accompagnement spécifique externe		14	12
	Service Civique (SC)	2	2
Mission d'utilité sociale	Service Volontaire Européen (SVE)	1	1
Total Mission d'utilité sociale		3	3
Périodes d'emploi aidé	Contrat Unique d'Insertion secteur non marchand	3	3
	IAE	3	2
Total Périodes d'emploi aidé		6	5
Total général		108	102

Les jeunes qui s'orientent en CEJ recherchent en priorité un emploi et sont peu captifs à la notion de projet et de formation.

Sur les 85 situations formation, **67 % concernent des profils de jeunes allophones**.

Le CEJ - Les sorties du dispositif



Les sorties du dispositif entre le 1/01/23 et le 31/12/2023

278 sorties du CEJ

18 % en emploi durable
17 % formation /scolarité
9 % emploi non durable

Situation simplifiée à la sortie	Nb sorties	%
CDI / CDD >= 6 mois	50	18,0%
Scolarité	2	0,7%
Contrat aidé	6	2,2%
CDD < 6 mois	20	7,2%
Formation	45	16,2%
Autre - sans situation	155	55,7%
Total général	278	100,0%

Sorties anticipées	Nb sorties
Non respect des engagements	5
Déménagement	6
Rupture d'un commun accord	4
Abandon du jeune	3
Total général	18 - 6,4 %

44 % de jeunes en situation à la sortie **6,4 %** de **sorties anticipées**

Durée	Nb de jeunes	%
0 à 6 mois	259	93,2%
6 à 12 mois	18	6,5%
12 à 18 mois	1	0,3%
Total	278	100,0%

93,2 % de parcours de \leq 6 mois

44 % de jeunes en activité 3 mois après la sortie

	Etat des situ 3 mois après la sort		positif
	Contrat en Alternance	27	9,7%
Dema	Demandeur d'emploi	100	36 %
	Emploi	82	29,5%
	Formation	43	15,5%
	Immersion en entreprise	2	0,7%
	Non professionnelle	21	7,5%
	Scolarité	3	1,1%
	Total	278	100,0%



Le public du CEJ a beaucoup évolué ; nombre d'entre eux souffrent de problèmes de santé mentale et se sentent mis de côté par la société.

Cette exclusion sociale accentue leur **manque de confiance** et leur incertitude quant à leur avenir professionnel.

Le CEJ - Témoignage





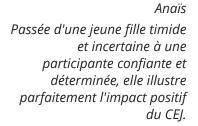
« Anaïs a rejoint le CEJ avec beaucoup de réserves et de doutes. Elle manquait cruellement de confiance en elle, bien que déterminée à réaliser son projet professionnel dans l'esthétique.

À son arrivée, elle m'a exprimé qu'elle n'avait pas les codes pour trouver une entreprise en alternance.

Pendant les deux semaines de travail en collectif, nous avons abordé toutes les formes de savoir être ainsi que les codes attendus en entreprise.

J'ai observé une nette évolution au fil du parcours CEJ. Anaïs a commencé à prendre plus la parole devant le groupe, à s'affirmer et à gagner en assurance. »

Le programme ne se contente pas de fournir des compétences techniques, il joue également un rôle crucial dans le développement personnel des jeunes, les aidant à se positionner de manière plus favorable sur le marché du travail.





« Grâce au CEJ, j'ai non seulement acquis des compétences précieuses mais aussi développé la confiance nécessaire pour poursuivre mon projet dans l'esthétique. Aujourd'hui, je me sens prête à intégrer une entreprise et à réussir dans ce domaine. »

En tant que conseillères CEJ, nous avons observé diverses attitudes et évolutions chez les jeunes. À leur arrivée, beaucoup d'entre eux souffrent de problèmes de santé mentale et se sentent mis de côté par la société. Cette exclusion sociale accentue leur manque de confiance et leur incertitude quant à leur avenir professionnel.

Le CEJ est un dispositif précieux qui, en plus de préparer les jeunes professionnellement, leur offre les outils nécessaires pour croire en eux et en leur potentiel. C'est une étape cruciale pour beaucoup, leur permettant de transformer leurs aspirations en réalités concrètes.

L'accés à la formation - Entrées en situation

350

Parcours de formation -22 % /2022



41 % de Femmes



de non diplômés à l'entrée en formation 55 % en 2022

64 %

Répartition par type de formation et par commune % : type de formation / situations formation						
Nombre de situations	Alfortville	Bonneuil- sur-Marne	Créteil	Limeil- Brévannes	Valenton	AIFP
Remise à niveau Maitrise des savoirs de base	24 27,6 %	11 23,9 %	89 <i>54,9</i> %	22 44 %	0	146 41,7%
Mobilisation / adaptation élaboration de projet	12 13,8 %	15 <i>32,6</i> %	22 13,3%	5 10 %	0	54 15,4%
Pré qualification	10 11,5 %	3 6,5 %	9 5,4 %	1 2 %	2	25 7,1%
Professionnalisation perfectionnement	12 13,8 %	2 4,4 %	18 10,9 %	2 4 %	0	34 9,7 %
Certification + qualification + création d'entreprise	29 33,3 %	15 <i>32,6</i> %	27 16,4 %	20 40 %	0	91 <i>26,1%</i>
TOTAL Entrées en formation par site	87 24,8 %	46 13,2 %	165 <i>47,1 %</i>	50 14,3 %	2 0,6 %	350
2022/2023	- 38 %	- 12 %	- 13 %	- 24 %	//	- 22 %

Nous constatons une **diminution marquée** des entrées en formation en 2023 avec un déficit de 99 entrées par rapport à 2022. L'infléchissement net des situations formation ne fait que se poursuivre avec une diminution de 25 % des entrées depuis 2021.

Ce qui est dommageable eu égard au changement radical des modalités de **financement du Conseil régional d'Ile-de-France.**

Le Conseil Régional a scindé notre subvention en deux parties :

- Une subvention socle sur la base d'indicateurs d'activité
- Une partie performance calculée sur la base des entrées en formation : 600 € par entrée en formations sur des secteurs en tension, 400 € par entrée sur les autres dispositifs régionaux.

A ces entrées en formation conventionnées par la région s'est ajoutée une valorisation des demandes de chèques permis de conduire à raison de 100 € par demande d'aide de jeunes suivis par la Mission Locale.

601 demandes d'aide au permis ont été réalisées.

Les entrées en formation n'ont pas permis de rattraper le montant de la subvention socle perçue en 2022.

La subvention du Conseil régional a diminué de 44 % en 2023.

Nous sommes conscient que les données récoltées des entrées en formation reflètent mal la réalité.

Le financement des formations est **diversifié** (CPF - Compte Personnel de Formation, Région, Pôle Emploi, OPCA - Organisme Paritaire Collecteur Agréé ...) et le public peu enclin à nous faire des retours sur les entrées en formation.

Le lien avec les centres de formation, obligés de promouvoir leur offre sur une multitude de sites, s'avère de plus en plus difficile à maintenir.

Ajouté au **changement notable de comportement du public**, qui depuis la crise sanitaire, a du mal à s'engager sur du long terme et à se projeter sur un projet professionnel de formation il n'est pas certain que la tendance s'inverse.

Aujourd'hui la demande est davantage portée sur l'emploi ou des temps de formation plus courts.

La formation : JO 2024 - la sécurité





La sécurité est un des enjeux important de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Les Missions locales ont été sollicitées pour promouvoir les métiers de la sécurité privée.

En effet, en complément des forces de l'ordre, 25 000 postes d'agents de sécurité sont nécessaires au dispositif exceptionnel d'accueil des spectateurs et de sécurisation des sites.

En partenariat avec le **centre de formation AFC** situé à lvry sur Seine, la Mission Locale a organisé en 2023, au sein de ses locaux, trois réunions d'informations collectives afin de présenter ces métiers qui attirent peu les jeunes.



Après une vidéo découverte du travail de terrain, l'accent a été mis sur une nouvelle carte professionnelle d'agent privé de sécurité spécialement créée pour la surveillance des jeux olympiques et paralympiques intitulée « carte surveillance grands évènements » qui nécessite une formation de 106 h, le **CQP PSGE** .

Le **TFP APS**, Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité a également été présenté .



Pour faciliter et raccourcir les délais de l'accès à la formation, les Missions Locale ont eu l'opportunité de nommer un « **tiers de confiance** » chargé de récolter et vérifier les pièces préalables à la validation des dossiers par le Conseil National des Activités privées de sécurité - **CNAPS** .

En fin de chaque réunion d'information collective, les jeunes ont eu la possibilité de passer les tests d'entrée en formation.

Entre juillet et décembre 2023, **86 jeunes** ont été informés dont **19 % de femmes**.

Sur ces jeunes, seuls **8 sont entrés en formation** et 5 jeunes n'ont pas donné suite malgré une possible entrée en formation.

4 jeunes ont démarré une mission dans la sécurité. 4 dossiers ont été refusés par le CNAPS.

Malgré ces efforts d'information nous déplorons que le taux de transformation en formation puis en emploi soit extrêmement faible.



Offre de service - Nos ateliers



En 2023 nous avons mis en place un nouvel outil, **Linscription.com**, une plateforme de gestion des inscriptions qui permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'offre de service et d'autonomiser le jeune pour les inscriptions aux ateliers.

Les ateliers proposés :

I CV

I Lettre de motivation

- **I Espace Emploi**, Le conseiller aide le jeune à répondre à des offres d'emploi, à postuler. Il communique les offres d'emploi locales, les offres de nos partenaires.
- TRE (Techniques de Recherche d'Emploi): cet atelier aborde le marché ouvert, réponse à des offres d'emploi existantes et le marché caché et comment envoyer des candidatures spontanées. Les conseillers emploi mettent en avant les sites les plus utilisés pour la recherche d'emploi.
- Atelier budget avec notre prestataire, la Banque de France de Créteil, qui intervient sur l'éducation financière. Dans une session interactive plusieurs sujets peuvent être abordés comme la gestion de budget, mais également les arnaques financières, le crédit ...

I Information collective sur les métiers de la sécurité. Voir page 21.



I Simulation d'entretien

I Droit du travail

- Atelier LinkedIn dont l'objectif est de créer ou d'actualiser son compte sur le réseau professionnel, de faire une recherche d'emploi et d'élargir son réseau professionnel.
- Atelier « Déclic pour l'action » de l'AFPA réalisé au sein du centre AFPA de Créteil. C'est un atelier qui vient en support du travail sur le projet professionnel pour élargir et définir ses choix professionnels en croisant ses intérêts, ses motivations, ses compétences transversales. Un bilan final permet de mesurer les écarts entre l'accès au métier retenu et les attendus des employeurs.
- Atelier alternance, méthode proactive: atelier saisonnier qui aide à avoir une meilleure approche auprès des employeurs pour trouver son alternance.
- I Atelier mobilité avec Wimoov
- **Atelier santé** autour de plusieurs thématiques (voir page 28).



I Inscription à Pôle-Emploi

(nouvelle dénomination « France Travail » au 01/01/2024) : création de l'espace personnel ainsi que la carte de visite qui permet de valoriser le profil du demandeur d'emploi.

- I Atelier réalité virtuelle dispensé au sein de la Médiathèque Nelson Mandela de Créteil. L'objectif est d'amener les jeunes à découvrir de manière innovante différents métiers. Des casques de réalité virtuelle permettent de s'immerger de façon réaliste dans des environnements de travail.
- Atelier « expression orale » animé par Mme ROSELET, une marraine. Sous forme de jeux, cet atelier permet d'apprendre à dominer ses émotions, à ne pas montrer que l'on est déstabilisé, notamment dans le cadre d'une simulation d'entretien.
- Information collective logement par les conseillers du CLLAJ qui vise un public de 18 -30 ans qui souhaite s'informer sur l'accès au logement.

A la suite de la réunion, des rendez-vous sont donnés aux jeunes dont les ressources permettent de démarrer une recherche de logement.

Offre de service - La mobilité

Permis de conduire : Convention avec l'auto-Ecole Stych



Le permis de conduire étant un élément essentiel pour l'accession à l'emploi, la Mission Locale a conclu un **partenariat avec l'auto-école Stych** permettant de faire bénéficier aux jeunes de tarifs préférentiels et de services personnalisés dans le cadre du passage de l'examen du permis tels que :

- **Réduction** sur tous les forfaits conduite (20 cours minimum).
- Auto école conventionnée et partenaire du dispositif **Chèque permis de conduire** de la Région IDF qui permet de financer jusqu'à 1 300 euros le permis B
- Accès gratuit aux **E-learning** Code, Vélo et Trottinette

18 jeunes

Ont démarré une préparation au permis de conduire avec Stych :

10 jeunes

Ont obtenu le code.

9 jeunes

Ont pris l'intégralité des leçons de conduite.

8 jeunes

Sont dans l'attente de dates d'examen qui sont très difficiles à obtenir.



1 jeune a obtenu son permis



Les 8 autres jeunes qui n'ont pas obtenu le code n'ont pu utiliser les coupons de la Région Ile-de-France car les délais étaient dépassés (durée de validité 1 an), malgré les relances de l'auto-école pour mobiliser les jeunes sur leur nécessaire investissement personnel.

La gratuité ne fait pas tout!

La mobilité européenne





L'objectif du **programme Erasmus +**, porté par le **Pôle Européen du Val-de-Marne**, est de promouvoir l'intégration professionnelle de jeunes âgés de 18 à 25 ans se dirigeant vers des métiers nécessitant des compétences linguistiques.

Les domaines principalement ciblés sont **l'hôtellerie-restauration, le tourisme et la vente**. Dans ce cadre, cette action se déroule en 3 phases :

- Préparation au départ (préparation linguistique, culturelle et budgétaire de 4 semaines)
- Stage en entreprise à l'étranger (1 à 3 mois)
- Formation post-mobilité au retour (TRE et validation des acquis via Europass + pendant 1 semaine).

8 jeunes

Ont assisté à une réunion d'information collective

4 jeunes femmes sont parties en mobilité

1 à **Malte**.

1 en Slovénie,

1 en **République Tchèque**

1 en **Espagne**

Elles ont réalisé leur stage en entreprise dans le domaine de l'hôtellerie, la vente, la relation client et la comptabilité.

Cette immersion a été pour toutes une **expérience très enrichissante tant au niveau personnel que professionnel** : échange interculturel, expérience professionnelle, compétences linguistiques, développement personnel, expérience de vie valorisante, gain en confiance et en autonomie.

Le décrochage scolaire

L'obligation de formation

L'obligation de formation vise à **éviter le décrochage** en agissant avant l'échec scolaire ou, lorsque celui-ci est avéré, à "sécuriser" le parcours du jeune en permettant une intervention rapide du réseau des Missions Locales.

Depuis la rentrée scolaire 2020, l'obligation de formation s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire jusqu'à ses 18 ans. Nous sommes financés par la DRIEETS pour réaliser cet accompagnement.

Cette obligation est respectée lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un Service Civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

L'instance de coordination locale est la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs, la **PSAD.**

Son pilotage est assuré par le directeur du Centre d'Information et d'Orientation et le directeur de la Mission Locale compétents sur le périmètre géographique couvert par la PSAD.

Le Val-de-Marne est découpé en 10 districts. Le territoire de la Mission locale couvre 3 districts :

Le **district 4** (Alfortville), le **district 5** (Créteil et Bonneuilsur Marne) et le **district 10** (Antennes de Limeil-Brévannes et de Valenton).

Ce **découpage administratif** complexifie la prise en charge des décrocheurs. En effet, chaque PSAD peut concerner plusieurs Missions locales et une direction de CIO peut avoir en charge plusieurs districts. Lorsque les jeunes déménagent (changement de district, d'académie) nous devons veiller à ce qu'ils soient identifiés par la bonne plateforme pour éviter une interruption de suivi.



→ 13 PSAD sur nos 3 districts

La prise en charge des jeunes en situation de décrochage se fait grâce au travail partenarial d'acteurs qui interviennent sur le repérage, l'accompagnement et le suivi des décrocheurs.

Les acteurs de la PSAD se réunissent régulièrement. Ils sont chargés de repérer les jeunes de 16 à 18 ans sans école, sans formation, sans emploi et sans accompagnement.

Le croisement de listes permet de vérifier qu'un jeune ne se retrouve pas dans ce cas de figure.

Le CIO accompagne plus particulièrement les jeunes de 16 ans et les Missions locale ceux de 17 ans qui ne souhaitent pas être re-scolarisés malgré tout notre attachement à les réinscrire dans un cursus scolaire. Cette collaboration étroite avec les CIO permet d'être réactif et de rechercher avec chaque famille, la solution la plus adaptée ; recherche de solution sous statut Education Nationale ou ouverture aux propositions d'insertion de la Mission Locale.

Ainsi, selon les districts, des rencontres sont organisées avec les jeunes et leurs parents. Des acteurs de la formation et de l'insertion peuvent être présents afin de proposer aux familles des alternatives à la scolarisation afin que ces mineurs restent engagés dans un processus d'insertion.

Des centres de formation tels que le groupements d'établissements publics locaux d'enseignements - GRETA, l'Ecole de la 2° chance, des Etablissement pour l'insertion dans l'emploi - EPIDE peuvent être conviés.

Peu de jeunes restent sans accompagnement, beaucoup repérés comme décrocheurs ont en fait déménagé, ont changé d'académie, sont inscrits en établissement privé ou en centre Medico-social. Le rapprochement des listes n'est pas encore satisfaisant.



Dans le cadre du partenariat avec les Etablissements scolaires, nous avons participé au forum des métiers et de l'orientation organisé par le Lycée polyvalent Antoine de Saint Exupéry à Créteil.

Les jeunes rencontrés, de niveaux seconde à terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle souhaitaient des informations sur la suite de leurs études, notamment dans le cadre de l'alternance. Nous avons pu informer sur les différences entre les deux contrats, apprentissage et professionnalisation.

La Mission locale était connue de certains. Pour les autres, l'information sur notre offre de service permettra à plus ou moyen terme une prise de contact lorsque les jeunes ne seront plus scolarisés ou en cours de décrochage.

La vie quotidienne - Les aides financières

Les allocations versées dans le cadre du PACEA

Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

Le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales.

En fonction de la situation et des besoins, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

En 2023, **le nombre d'entrées en dispositif PACEA a augmenté** passant de 501 entrées en 2022, à 788 entrées.

Incompatible avec le CEJ les entrées en PACEA avaient chuté en 2022. Les demandes nombreuses d'accès au chèque permis délivré par la Région Ile-de-France (aide de 1300 €) ont fait inverser la tendance à la baisse, la signature d'un PACEA étant une des conditions requises à l'obtention de cette aide.

Pour notre structure, **l'enveloppe s'est élevée à 275 208 € contre 280 523 €** en 2022 soit une diminution de -1,9 %. L'enveloppe a été redistribuée et abondée en toute fin d'année ce qui ne nous a pas permis d'en lisser sa consommation.

788

entrées en PACEA 501 en 2022 432

jeunes bénéficiaires 431 jeunes en 2022

237 401 €

versés en 2023 - 14,4% / 2022 (277 292 €) 549 €

moyenne/jeune + **13 % / 2022** (485 €)

Toutes les demandes d'aide n'ont pu être versées pour diverses raisons, en cause les problèmes liés aux comptes bancaires, récurrents dans nos structures.

- ➡ Un compte en banque fermé suite à des incidents
- L'intitulé de compte ne correspondant pas ou plus à l'identité du jeune (les erreurs en préfecture sont de plus en plus nombreuses, exemple: un des prénoms à la place du nom, inversement mois et jour de naissance, lettres inversées etc...)
- → Un compte Nickel non activé...

8 150 € d'aides financières demandés n'ont pu être versées

Ce qui correspond à **30 jeunes** et 34 demandes de versement.



Les chèques mobilité

Aide régionale au paiement d'un titre de transport en commun pour les jeunes engagés dans des démarches d'insertion professionnelle avec l'appui des conseillers de la Mission Locale

Aide plafonnée à 80% du prix du titre de transport et limitée à 3 mois par année civile et par jeune.

43 676 € octroγés



Le Fonds Unique de Solidarité

Le Département du Val-de-Marne a mis en place un fonds unique de solidarité (FUS) regroupant les aides financières individuelles de solidarité qu'il attribue. Ce fonds regroupe des aides financières à caractère temporaire ou exceptionnel.

Ces aides peuvent prendre la forme d'aides au **quotidien**, d'aides **au projet**, d'aides à l'**accès aux droits ou à la santé.**

11 269 € octroγés

Les jeunes sous main de justice

Accompagnement des jeunes incarcérés

La Mission Locale Bièvre Val-de-Marne intervient au titre de l'ensemble des Missions Locales du département pour rencontrer les jeunes Val-de-Marnais condamnés à une peine d'emprisonnement aux centres pénitentiaires de Fresnes et de Fleury-Mérogis.

Les conseillers justice rencontrent, au sein des établissements pénitentiaires, les jeunes qui leur sont signalés en tant que "public cible" : des jeunes âgés de 16 à 25 ans, originaires du Val-de-Marne, normalement condamnés de manière définitive, de nationalité française ou en situation régulière sur le territoire.

Parmi ces jeunes rencontrés, **31 sont domiciliés sur notre territoire**.

24 jeunes non connus faisant face à leur première incarcération et **7 déjà rencontrés** ou pour lesquels une

seconde période d'incarcération a été prononcée.

28 % des jeunes rencontrés en détention en 2023 étaient principalement originaires du territoire de couverture de notre Mission Locale.

Les conseillers de notre structure sont en lien avec les conseillers justice de la Mission Locale de Bièvre Val-de-Marne afin de gérer les demandes de permission de sortie, outil indispensable dans la construction du projet de réinsertion du détenu.

La prise de rendez-vous des Jeunes Sous Mains de Justice est parfois complexe, car elle doit aussi bien correspondre aux dates demandées par les référents justices qu'aux agendas des conseillers en Mission Locale.

Les rendez-vous bloqués ne sont pas toujours honorés, car les permissions de sorties ne sont pas toujours accordées.

Accompagnement des jeunes en milieu ouvert

En dehors des jeunes incarcérés, nous sommes en lien avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et Probation - SPIP afin d'accompagner les jeunes suivis dans le cadre d'une mesure judiciaire en milieu ouvert.

Le double accompagnement, CPIP et Conseiller Mission Locale, permet au jeune d'être davantage encadré et écouté, ce qui contribue à lui donner de meilleures chances de réinsertion dans la société.

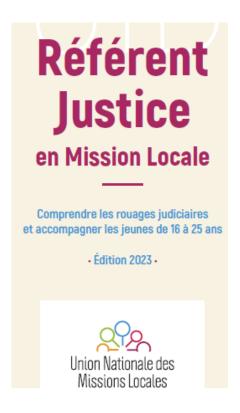


Groupe de travail départemental

Afin de rester en veille sur ce sujet notre référent justice participe au groupe de travail départemental qui réuni les référents justice des Missions Locales du Val-de-Marne.

Elle participe également au groupe de travail régional piloté par l'Association Régionale des Missions Locales d'Ile-de-France.

L'Union Nationale des Missions Locales a édité en 2023 un guide spécifique aux référents justice des Missions Locales.



La santé - Les actions individuelles

De manière générale, les jeunes fréquentent principalement la Mission Locale pour effectuer des démarches d'insertion professionnelle mais ignorent la plupart du temps qu'ils peuvent aborder la question de la santé.

Ces derniers se considérant en bonne santé physique et psychique, les professionnels rencontrent des difficultés à les mobiliser sur certaines actions.

Cependant, au cours des entretiens, nous avons pu constater que les jeunes ressentaient le besoin d'échanger avec des professionnels de la santé mentale.

Programme Insertion Santé de Créteil Solidarité



⇒ le soutien psychologique

« Le programme « Insertion et Santé » a été conçu pour replacer les problématiques de santé (mentale) et d'accès aux soins au cœur des parcours des personnes vulnérables éloignées de l'emploi et des circuits d'insertion classique. Ce faisant, il offre parallèlement un **appui aux professionnels** de l'insertion, en leur permettant de mieux cerner les problèmes et besoins de santé des personnes, et surtout leurs possibles retentissements sur leurs parcours d'insertion, tous singuliers mais qui présentent des similitudes, des dénominateurs communs. »

Depuis 2006, **CRETEIL SOLIDARITE** assure au sein de la Mission locale l'organisation et le suivi de consultations de soutien psychologique. Nous sommes passés de 2 à 3 permanences par mois en juin 2023 Les consultations sont assurées par **une psychologue clinicienne**.

65 consultations50 % de rendez-vous honorés

21 bénéficiaires 48 en 2022



76 % de Femmes 65 % en 2022

Selon le **constat de la psychologue** « les problématiques rencontrées sont les troubles anxio-dépressifs, phobies scolaires ayant débouché sur un retrait social complet, les violences familiales et sexuelles... On relève aussi plusieurs situations de délinquance et de prostitution, souvent conjuguées à des addictions aux stupéfiants.

Le dispositif de soutien psychologique bénéficie à différents profils de jeunes : certains, en recherche d'une formation ou d'un emploi sont en proie à des questionnements existentiels et ont besoin d'un lieu où élaborer ces questions ; d'autres, du fait de difficultés psychologiques préexistantes, se retrouvent exclus du système scolaire ou des parcours d'études « classiques »

et peinent à trouver leur place dans le monde du travail ; d'autres encore s'inscrivent dans des parcours de formation ou travaillent déjà mais vivent des situations familiales et/ou sociales difficiles.

Le soutien psychologique qui leur est proposé vise ainsi à leur offrir un espace de réflexion et de respiration, afin de les remettre dans un second temps en place d'acteurs de leur propre vie. Cette année encore, un travail de **repérage diagnostic et d'orientation** a été fait pour plusieurs jeunes, dont le handicap n'avait jusqu'alors pas été mis en évidence et entravait leur inscription dans un parcours d'emploi ou de formation en milieu ordinaire.

Une convention cadre de partenariat

Une convention cadre de partenariat a été signée entre la Caisse d'Assurance Maladie et l'Union Nationale des Missions Locales en 2023 afin de favoriser l'information des jeunes accompagnés par les Missions Locales sur le système de santé, leur accès aux droits aux soins, à la prévention. Cette convention sera déclinée au niveau local en 2024 et facilitera l'accès aux droits et aux soins.



Les bilans de santé

35 rendez-vous pris en 2023, seulement 4 ont été honorés...



La santé - Les actions collectives

Partenariat avec Avenir Santé

L'association AVENIR SANTE s'engage pour améliorer et préserver la santé des jeunes, les 12-25 ans, sur quatre principaux thèmes : addictions, accidents de la circulation, sexualité et risques auditifs. Elle agit au travers d'actions de prévention et de réduction des risques.

Deux ateliers dont l'objet était la **prévention/ réduction des consommations de substances psycho-actives** ont été proposés. 16 jeunes en ont bénéficié.







A l'occasion de la journée de l'audition Avenir Santé a animé un atelier de **prévention et de réduction des risques liés à l'audition** et au milieu festif, 7 jeunes ont participé.

Information et sensibilisation à la santé sexuelle et affective des jeunes

Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 établie par le gouvernement en favorisant l'information et l'éducation pour la santé des jeunes dans une approche globale et positive. Ce projet a été mis en œuvre par trois partenaires du territoire du Val-de-Marne : Créteil Solidarité, la CPTS Unifiée des Boucles de Marne (CPTS UBM) et la Maison de l'Adolescent du Val-de-Marne (MDA),



Notre Mission Locale ainsi que celles de Maisons-Alfort et du Plateau Briard ont collaboré pour proposer 2 interventions.

4 jeunes de notre structure ont participé. Obstacles rencontrés :

- Difficultés à mobiliser les jeunes sur les deux séances
- Difficultés à mobiliser des garçons
- Difficultés à former des groupes homogènes en tranche d'âge
- Difficultés à libérer la parole des jeunes sur seulement deux séances

Malgré une faible participation des jeunes aux actions collectives menées en 2023 nous continuons de les sensibiliser et de les mobiliser à différentes thématiques d'actualité mais également de les informer quant à leurs droits (bilan de santé gratuit, ouverture de droit, ateliers santé, affiche de prévention, réseaux sociaux, orientation vers des professionnels de la santé).

La santé des jeunes reste une préoccupation gouvernementale, c'est pourquoi la Mission Locale poursuivra et persévèrera pour proposer des actions en 2024 auprès du public jeune.

Formation des conseillers

Fortement impacté par des problématiques de santé mentale nous avons mis l'accent sur la formation des salariés en proposant largement ces deux formations :

Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) financée par l'ARS, dont l'objectif est d'acquérir les compétences pour une intervention précoce dans le domaine des troubles psychiques. L'intervention précoce vise à orienter efficacement les personnes qui développent un trouble psychique vers un professionnel de santé afin d'améliorer les chances de rétablissement et de limiter l'impact des troubles psychiques par une prise en charge dès les 1ers signes.

"Santé mentale – détection de troubles psychiques et orientation", financée par l'Etat, La formation vise à détecter les personnes présentant des troubles de la santé mentale.

La santé - Le handicap

Le groupe départemental handicap des Missions Locales du Val-de-Marne

Les Missions Locales du département (10 structures) nomment des référents sur différentes thématiques (emploi, formation, justice, ressortissants étrangers, santé, mobilité...).

Les référents se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les pratiques, les dispositifs, inviter des partenaires, faire remonter des difficultés. Ils peuvent ensuite apporter à leur structure une expertise et une connaissance enrichie par ce travail en commun. Chaque groupe est sous l'égide d'un directeur de Mission Locale.

Au niveau du département du Val-de-Marne

La Convention entre le Service Public de l'Emploi (SPE) et la Maison Départementale des Personnes handicapées MDPH), formalise la coopération entre le Service Public de l'Emploi et la MDPH pour améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Les partenaires s'engagent au niveau local à :

- Garantir la participation des acteurs du SPE aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- Transmettre les décisions et les données nécessaires à l'accompagnement socioprofessionnel entre chaque partenaire.
- Assurer une continuité de prise en charge des personnes en situation de handicap dès l'obtention d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'objectif est d'assurer une bonne orientation des personnes en situation de handicap, vers le milieu protégé, adapté ou ordinaire et ce, le plus en amont possible.

Les référents « Handicap » travaillent en lien avec la MDPH Pôle Orientation Professionnelle.

Ils participent à tour de rôle aux réunions d'équipe pluridisciplinaire (REP) à la MDPH du-Val-de Marne lors de la présentation des dossiers en commission qui a lieu une fois par mois. Les référents reçoivent préalablement la liste des situations et s'enquièrent auprès de leurs collègues, si le jeune est connu, d'éléments d'appréciation de la situation globale.

Lors de ces commissions les médecins de la MDPH font des préconisations d'accompagnement. Charge aux référents présents de faire le lien avec les conseillers des jeunes et de les accompagner dans un suivi en lien avec le handicap du jeune.

Notons la mise en place de nouvelles « Réunions d'Equipes Pluridisciplinaires (REP) » sur le dispositif plateforme « Emploi Accompagné 94 » avec La fondation des Amis de l'Atelier. Ce nouveau dispositif est un accompagnement sur la recherche d'emploi des personnes en situation de handicap et ciblant plus particulièrement les jeunes souffrants de handicaps invisibles (troubles psy, autisme...). Le jeune bénéficie d'un coaching personnalisé pour ses démarches de recherche d'emploi avec un suivi systématique en entreprise.

La Mission Locale constitue le dossier et participe chaque mois aux commissions d'admission sur le dispositif Emploi Accompagné 94.

Le groupe technique porté par l'Association Régionale des Missions Locales d'Île-de-France - ARML

L'ARML a impulsé des rencontres et formations liées à la thématique du Handicap permettant aux référents de maintenir leurs connaissances sur les dispositifs spécifiques au public en situation de handicap.

Les conseillers de notre structure ont pu se former dans le cadre du plan régional de formation déployé par l'ARML sur des actions telles que : repérer les troubles « dys », repérer et comprendre les handicaps invisibles, connaître les différents troubles psychiques etc.



Forum MDPH 2023

A la Maison du handball à Créteil, un rendez-vous à destination des enfants et adultes en situation de handicap, de leurs aidants et des professionnels.



En 2023, l'antenne d'Alfortville a connu une **légère augmentation du public primo-accueilli** (+ 10 %) qui ne s'est pas forcément traduit par une adhésion au suivi que propose la Mission Locale (+ 0,8 %).

En effet, une partie des jeunes est venue dans notre structure avec l'unique demande du passage du permis de conduire financé par la Région Ile-de-France et ne souhaitant pas amorcer un accompagnement.

La typologie du public

L'accueil du public alfortvillais reste **stable** avec une quasi parité homme/femme (52/48 %).

La tranche 18/21 ans reste majoritaire (54 %).

Quant au niveau de formation initial, 51 % sont titulaire du Bac et au-delà ; 41 % du public n'a néanmoins aucun diplôme.

En terme de solution, nous constatons une **baisse** significative d'entrées en alternance (-36 %) et en formation (-35 %).

Cette baisse est moins importante sur l'emploi (-19 %) avec paradoxalement une légère augmentation des contrats en intérim.

Ces chiffres peuvent refléter la tendance ressentie ces dernières années, notamment depuis la crise COVID, à savoir la difficulté du public à s'inscrire durablement dans un parcours au profit d'actions ponctuelles.



Le Partenariat

Pôle Emploi:

Suite à la **baisse des orientations** constatées en 2022 et 2023, nous avons travaillé avec notre référente afin de réorganiser et affiner l'orientation du public vers la Mission Locale dans le cadre de la co-traitance. Ainsi, de nouveaux process vont être mis en place dès janvier 2024.

L'Education Nationale:

Nous continuons de participer aux PSAD (Plate-forme de Suivi et d'Aide aux Décrocheurs) avec le CIO et la Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire afin d'identifier et contacter les jeunes mineurs sans solution pour amorcer un accompagnement avec la Mission Locale.

Les rencontres des partenaires solidarités :

Impulsées par le CCAS, ces rendez-vous, qui regroupent les associations et structures sociales œuvrant sur la commune (CCAS, EDS, Plaine Centrale Initiative, Club de prévention Espoir, Croix-Rouge Française, Secours Catholique, SLIC/ACA, Compagnie des Parents, Epicerie Solidaire Le Co-Pain, Restos du Cœur, Secours Populaire et Petits Frères des Pauvres) permettent d'échanger sur les problématiques sociales rencontrées par nos publics, les aides et dispositifs mobilisables ainsi que nos actualités respectives.





Cette année 2023 a connu des changements sur l'antenne de Bonneuil-sur-Marne, non sans conséquences pour l'organisation de la structure.

En effet, les locaux ont été réaménagés afin d'être partagés avec le **Service de la Sécurité de l'Emploi et de la Formation** de la Mairie de Bonneuil-sur-Marne.

La salle d'accueil et informatique destinée aux jeunes de la Mission Locale a été supprimée ainsi que deux bureaux de salariés réduisant de 2/3 la surface de l'antenne.

Le bureau de l'accueil et l'espace multimédia ont été installés dans un autre espace de la maison de la réussite, éloigné des bureaux des conseillères de la Mission Locale.

Ainsi, les deux conseillères travaillant à temps plein sur notre site ont du répartir leur temps de travail sur deux lieux. Au final, par des contrainte matérielles, le temps destiné à l'accueil des jeunes pour l'insertion professionnelle a été réduit de 40 %. Cette configuration amène une anticipation et gestion différente des absences de la chargée d'accueil et nécessite une organisation afin de garantir une présence minimum de 2 agents sur le site pour maintenir l'ouverture de l'antenne chaque jour.

Cependant, cela n'a a priori pas eu d'impact sur le flux de l'accueil des usagers car nous constatons un maintien voire même une évolution du nombre de personnes accueillies cette année. Le temps d'attente pour avoir un rendez-vous n'a pas non plus augmenté.

Les premiers accueils

Nombre de jeunes primo accueillis	2022	2023	Variation 2022/2023
primo accuennis	125	164	31.2%

Le nombre de premier accueil a considérablement augmenté, le taux de variation est de 31.2% pour cette année alors qu'il était de -13.8% l'an dernier.

Répartition par âge premier accueil

	16 / 17 ans	18 / 21 ans	22 / 25 ans
2022	16,8%	63,2%	20%
2023	15,19%	53,7%	30,5%

Le nombre de jeune de 18 à 21 ans reçus en premier accueil reste la tranche d'âge la plus représentée. On constate un nombre majoritaire de jeunes hommes quelle que soit la tranche d'âge.

Les jeunes accompagnés

Nombre de jeunes accompagnés	2022	2023	Variation 2022/2023
accompagnes	297	324	9 %

Le nombre des suivis des jeunes a également évolué favorablement en 2023 avec une variation de +9% contre -22,3 % l'an passé.



Répartition par âge des jeunes accompagnés

	16 / 17 ans	18 / 21 ans	22 / 25 ans
2022	5,4 %	48,5 %	46,1 %
2023	5 %	51,0 %	44,0 %

La part des jeunes suivis de **18-21 ans** reste également la plus représentée.

Répartition de l'accompagnement par niveau de qualification :

	Niveau III+	BAC Validé	Niveau BAC sans diplôme	CAP/BEP validé et titres professionnels infra BAC	Niveau infra CAP/BEP
2022	8,7%	33,3%	12,1%	13,5%	32,4%
2023	8%	26,5%	12,4 %	11,5%	41,6%

Le niveau de qualification des jeunes reçus a baissé à Bonneuil-sur-Marne.

Nous constatons en effet cette année une diminution du nombre de jeunes ayant le niveau BAC validé et un accroissement du nombre de jeune dont le niveau est infra V (CAP/BEP).

Entrées en situation

	Alternance	Emploi durable	Emploi non durable	Formation	Scolarisation
2022	21	53	102	52	2
2023	11	39	45	46	4

Forte inflexion du nombre total d'entrées en situations.

Le nombre de signature de contrats en alternance a été divisé par deux malgré l'aide existante de 6000 euros. Forte diminution de - 45% des signatures d'autres contrats de travail (CDD, CDI).

Les entrées en formation restent stables.

L'accompagnement de certains jeunes reste complexe car leur demande cible de la recherche d'emploi, bien qu'ils n'aient ni projet ni formation professionnelle. Ils adhèrent difficilement aux propositions engageant une démarche de projet professionnel.

Public rencontrant une difficulté de santé

Les jeunes avec des **situations sociales complexes cumulées à des problématiques de santé ou de handicap sévères** sont plus nombreux.

Nous accompagnons ainsi de façon intensive 18 jeunes ce qui est un nombre non négligeable pour notre antenne.

Des montages de dossiers de reconnaissance RQTH se sont avérés nécessaires afin de pouvoir avancer dans leur parcours d'insertion professionnel. D'autres vont certainement être montés prochainement car des étapes préalables d'acceptation de leur état de santé sont nécessaires.

13 jeunes ont déjà une reconnaissance travailleur handicapé accompagnés cette année et pour 5 autres les démarches d'aller vers la reconnaissance ont été entamées et les dossiers doivent être finalisés.

Enfin, 10 jeunes ont été orientés vers la psychologue qui intervient à la Mission Locale.



Créteil, ville préfecture, abrite de nombreux services et structures chargés de l'accueil des ressortissants étrangers : SPADA Structure pour le premier accueil des demandeurs d'asile, un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile - CADA, la direction territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII),l'opérateur du dispositif AGIR 94, guichet départemental unique de l'intégration des BPI.

Notre site de Créteil est ainsi particulièrement impacté par l'accueil du public étranger. Il nous tient à cœur d'ajuster au mieux nos pratiques pour répondre aux attentes et aux besoins de ce public, de plus en plus nombreux et porteur de lourdes problématiques sociales.



Chiffres clés de l'OFII - Données 2022

OFII Répartition des signataires du Contrat d'Intégration Républicaine

Répartition par commune

Commune	Contrats signés	évolution 2021/2022	évolution 2017/2022	% refugiés
Créteil	666	- 28 %	+ 41 %	60 %
Vitry Sur Seine	374	- 18 %	+ 9 %	29 %
Champigny sur Marne	280	+ 27 %	- 4 %	6 %
Villejuif	277	+ 10 %	+ 12 %	8 %
Ivry sur Seine	250	- 20 %	- 15 %	13 %
Choisy le Roi	198	- 12 %	+ 7 %	29 %
Fontenay-sous-Bois	172	+ 32 %	+ 10 %	22 %
Villeneuve St Georges	170	- 32 %	- 14 %	29 %
Le Kremlin Bicêtre	147	+ 0 %	+ 53 %	28 %
Alfortville	139	+ 3 %	+ 4 %	14 %
L'Hay-les-Roses	125	+ 20 %	+ 49 %	13 %
Vincennes	120	+ 19 %	+ 2 %	38 %
TOTAL	4 855	- 3 %	+ 13 %	22 %

Répartition des 16/25 ans par commune

Commune	Contrats signés 2022	Contrats signés 2021	évolution 2017/2022	% refugiés
Créteil	125	161	+ 71 %	62 %
Vitry Sur Seine	60	61	+ 15 %	53 %
Villeneuve St Georges	40	54	+ 21 %	38 %
Ivry sur Seine	40	31	+ 29 %	15 %
Villejuif	30	43	- 33 %	10 %
Choisy le Roi	27	25	- 16 %	33 %
Champigny sur Marne	27	24	- 32 %	4 %
Fontenay sous Bois	25	16	+ 39 %	52 %
Fresnes	23	22	+ 109 %	17 %
Le Kremlin Bicêtre	20	12	+ 11 %	25 %
Limeil Brevannes	19	5	+ 18 %	26 %
TOTAL	642	682	- 4 %	35 %

La mise en œuvre du **programme AGIR**, Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés, pour le logement et l'emploi mis en œuvre par le groupe SOS Solidarités dans le 94 vient systématiser l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale signataires du CIR.

La Mission locale a œuvré dans le sens d'une connaissance partagée de l'offre de service de nos deux structures et une collaboration dans l'accompagnement des publics.

Devant la complexité de l'accompagnement des ressortissants étrangers, nous avons initié la constitution d' **un groupe départemental « ressortissants étrangers »** afin de partager les pratiques, les outils, faire remonter les difficultés, inviter des partenaires. Ainsi l'équipe d'AGIR a eu l'opportunité de se présenter.

Ce groupe est étayé par l'ARML qui porte une thématique « étranger » et a rédigé un guide précieux à destination des professionnels qui décline le type d'aides possibles en fonction des différents documents d'identité.

Interpellé par les différences d'accueil d'une structure à l'autre, nous avons revu nos modalités d'accueil afin de recevoir sans distinction tous les publics pour à minima proposer dans le cadre d'un entretien, une information, voire une réorientation.

Un **accord cadre Etat/OFII/SPE** décliné sur notre département a permis une meilleure connaissance des fonctions et actions de chacun, notamment grâce à des journées d'**immersions croisées** dans nos structures respectives. L'AIFP est la structure référente des Missions Locales du département.

Ce rapprochement a permis de simplifier et raccourcir le délai de convocation au premier accueil de notre public. De plus, des **job dating** (entreprises du transport et de la logistique, hôtellerie restauration), ont été organisés par l'OFII et la DRIEETS. Les Missions locales ont participé au sourcing et à l'accompagnement des jeunes sur le terrain.

Chaque jour nous sommes confrontés aux difficultés rencontrées par le public pour faire valoir ses droits ; accès au titre de séjour, lenteurs administratives de la préfecture qui entrainent des interruptions de parcours, domiciliation...Pour cela, nous avons mis un point d'honneur à entretenir notre partenariat avec le Point d'Accès aux Droits des Jeunes PADJ de Créteil ainsi que la formation des collègues sur le droit des ressortissants étrangers. Nous avons travaillé ensemble sur de nombreuses situations.



L'actualité de l'année 2023 de l'antenne brévannaise a été marquée par 2 points significatifs : une évolution dans la composition de l'équipe de l'antenne et une augmentation importante du nombre de primo-accueils de 29 % par rapport à l'année 2022.



Nouvelle composition de l'équipe de l'antenne

Suite à l'intégration de la ville de Valenton dans le territoire d'intervention de la Mission Locale et donc d'une 4ème antenne, le responsable de l'antenne de Limeil-Brévannes a vu son poste évoluer en prenant également la responsabilité du site valentonnais ; aussi, pour mener à bien ses missions, il a été décidé qu'il ne pourrait plus assurer l'accueil et le suivi des jeunes qui représentaient 70% de son temps de travail.

L'équipe de l'antenne, jusqu'alors composée du responsable d'antenne et d'une conseillère généraliste, a donc vu l'arrivée en cours d'année d'une nouvelle conseillère à temps plein et compte donc dorénavant 3 salariés, ce qui apporte une meilleure disponibilité pour le public et améliore donc la qualité de l'accompagnement.

L'antenne brévannaise compte à présent 3 salariés pour 2,3 ETP (équivalent temps plein) dont :

- 1 responsable d'antenne (0,5 ETP) qui se partage entre l'antenne de Limeil-Brévannes et de Valenton.
- 2 Conseillères généralistes (1,8 ETP).

Une augmentation importante des jeunes primo-inscrits

S'il s'inscrit dans une tendance générale d'augmentation du nombre de primo-inscrits sur l'ensemble des sites de la Mission Locale, il faut néanmoins souligner que cet accroissement représente **29% de plus** par rapport à l'année 2022, portant le **nombre d'inscrits** à **263 jeunes** pour l'année 2023. **Il faut remonter à l'année 2015 pour retrouver un tel niveau d'accueil**.

Le nombre total de jeunes suivis est quant à lui de 441 jeunes et augmente de 15% par rapport à 2022.

Cette augmentation s'explique principalement pour 3 raisons :

- Comme expliqué plus haut, **l'arrivée d'une conseillère à temps plein** sur l'accueil et le suivi des jeunes qui permet une disponibilité plus rapide pour le public.
- Un travail de **communication** constant depuis plusieurs années **auprès des partenaires locaux**, notamment les services municipaux, afin d'accroître notre visibilité et mettre en lumière l'offre de service de la Mission Locale auprès du public.
- Une partie du public qui s'est inscrit afin de pouvoir bénéficier de l'aide au permis proposée par la Région Ile-de-France.

Un maillage partenarial local solide

L'antenne brévannaise a la chance de pouvoir s'inscrire dans un **partenariat local solide et stable** depuis plusieurs années avec de nombreux acteurs de terrains : CCAS, Service Emploi de la Ville, Point information Jeunesse, Centre social, Maisons de guartier, Clubs de Prévention, Pôle emploi, CIO...

Cette année encore de nombreuses rencontres ont eu lieu afin d'échanger sur nos actualités, partager nos ressentis de terrain, et présenter nos offres de service respectives.



Suite à la dissolution du GIP qui portait la Mission Locale VIVA Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, la Mission Locale Plaine Centrale du Val-de-Marne a intégré, à partir du 1er octobre 2023, la ville de Valenton dans son territoire d'intervention et compte donc à présent une 4ème antenne.

13 octobre 2022	Arrêté préfectoral de dissolution du GIP de la Mission Locale de VIVA avec une date d'effet au 30 juin 2023.
16 mars 2023	Saisine officielle /réunion en présence de Monsieur OTT Préfet délégué pour l'égalité des chances et des représentants de la DRIEETS UD 94.
30 mars 2023	Courrier de demande de Mme la Préfète de reprise de l'activité de l'antenne de Valenton.
18 avril 2023	CA extraordinaire de l'AIFP en présence de Monsieur le Maire de Valenton.
25 mai 2023	Arrêt préfectoral de report de la date de dissolution du GIP VIVA au 30/09/2023.
22 juin 2023	AGE AIFP : validation de l'extension du territoire et modification des statuts.
30 septembre 2023	Dissolution du GIP VIVA avec une période de liquidation qui court jusqu'au 30/09/2024.

Une intégration préparée en amont

Si cette intégration est effective depuis le 1er octobre, l'équipe de la Mission Locale a œuvré bien en amont afin d'être en capacité d'apporter dès le départ une offre de service identique à celle que nous proposons sur l'ensemble de nos sites et garantir des conditions de travail optimales à nos salariés.

Ainsi, dès le début de l'année 2023, animée par la volonté de faciliter l'intégration des futurs salariés, l'ensemble de l'équipe de la Mission Locale a travaillé de concert afin de permettre une mise à plat de nos process, de notre offre de service, et la rédaction d'un livret d'accueil.

En outre, dès le début de l'été 2023, nous avons pu commencer à recenser les besoins matériels de l'antenne et à évaluer les investissements nécessaires, notamment en ce qui concerne la téléphonie ainsi que l'informatique, et pour lesquels des frais représentant un montant de 20 000€ ont été engagés.

En parallèle, la mise en place d'une convention de mise à disposition du personnel a permis au futur Responsable de l'antenne, déjà salarié de l'AIFP et également responsable de l'antenne de Limeil-Brévannes, de pouvoir préparer dès le mois de juillet l'intégration des salariés VIVA repris par l'AIFP.

Enfin, nous avons travaillé avec les services de la ville de Valenton afin d'établir une convention d'objectif et de moyens.

Composition de l'antenne de Valenton :

- Depuis le 2 octobre 2023, **l'antenne de Valenton compte 5 salariés** pour 4,3 ETP (équivalent temps plein) :
- 1 responsable d'antenne (0,5 ETP) qui se partage entre l'antenne de Limeil-Brévannes et de Valenton.
- 1 conseiller CEJ (1 ETP).
- 2 Conseillers généralistes (1,8 ETP).
- 1 chargé d'accueil/agent administratif (1 ETP).

3 salariés ont été recrutés parmi le personnel de VIVA (2 conseillers et 1 agent administratif).





Une antenne autonome qui s'aligne sur le fonctionnement des autres sites :

- Antenne ouverte tous les jours sauf le jeudi matin (réunion d'équipe).
- Reliée au réseau téléphonique et informatique de l'AIFP.
- Equipement identique à celui des autres sites relié au serveur général.
- Un personnel suffisant pour que l'antenne reste ouverte lors des congés et en cas d'absence.

Focus communes



Un accueil ouvert dès le lundi 2 octobre et un public présent

Grâce au travail effectué en amont ainsi qu'à la mobilisation de l'équipe, l'antenne de Valenton a pu être immédiatement opérationnelle et en capacité de recevoir les jeunes valentonnais dès le lundi 2 octobre.

Il y a eu une forte affluence dès le démarrage et ce ne sont pas moins de 137 jeunes qui se sont inscrits entre le 1er octobre et le 31 décembre 2023.

A noter qu'un important travail de communication a été mené auprès des jeunes ex-VIVA engagés sur le Contrat d'Engagement Jeune, via notamment 4 réunions d'information collectives organisées au cours du mois d'octobre afin de récupérer auprès d'eux les pièces justificatives nécessaires et leur expliquer les changements.

Chiffres clés de l'activité de l'antenne du 1er octobre au 31 décembre 2023

137 inscriptions

294 entretiens **55,7** % en QPV

45 % ≥ au Bac

34 CEJ Ex VIVA

Un partenariat local actif et dynamique

La ville de Valenton a affiché très tôt sa volonté de faciliter l'intégration de la Mission Locale Plaine Centrale dans le paysage partenarial local, et cela s'est notamment concrétisé par une première réunion organisée par les services de la Ville dès le début du mois d'octobre afin de nous permettre de nous présenter et rencontrer plusieurs acteurs locaux importants :

le CCAS de Valenton ainsi que son Service Insertion et Accompagnement Vers l'Emploi (SIAVE), la direction de l'agence Pôle Emploi de Villeneuve-Saint-Georges, la référente PRIJ et la chargée de Mission Emploi pour l'EPT Grand-Orly Seine Rièvre

Cette rencontre a été très précieuse car elle a permis d'accélérer l'accès au partenariat local. **L'actualité partenariale a été particulièrement riche et intense durant ce dernier trimestre 2023.**

Rencontres partenariales en 2023

- CCAS de Valenton
- **SIAVE** (Service d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi)
- Cité de l'emploi Villeneuve-Saint-Georges/Valenton
- Pluriels 94
- CIO de Boissy-Saint-Léger
- GO **PRIJ** de Villeneuve-Saint-Georges/ Valenton

- Agence de **Pôle Emploi** de Villeneuve-Saint-Georges
- ASPHALTE CEJ Jeunes en rupture
- Réunions préparatoires de la semaine **Handi Valenton**
- Réunions préparatoires du Forum CAP vers l'Emploi de Valenton
- Clauses d'insertion du Grand-Orly Seine Bièvre

Un constat positif

A la fin de l'année 2023, nous avons pu nous rendre compte qu'après des mois de préparation en amont, nous sommes entrés rapidement dans la dynamique des missions et des valeurs qui sont les nôtres : garantir un accueil et une offre de service de qualité au public jeune, nous inscrire dans le partenariat local, et offrir à nos salariés des conditions matérielles de travail qui leur permettent d'assurer leur mission.

Ceci a été rendu possible grâce à l'implication de l'ensemble des salariés de la structure, y compris les ex salariés VIVA que nous avons recrutés qui ont fait preuve d'un engagement fort et œuvré dans ce sens et sans lesquels cela n'aurait pas été possible.

Réseau régional des Missions locales - ARML



Les Associations Régionales sont des regroupements des Missions Locales au niveau régional. Elles ont pour objectif de coordonner et de représenter les Missions Locales de leur région, en favorisant les échanges, les partages d'expérience et la mutualisation des ressources. Les Associations Régionales jouent un rôle clé dans la promotion des politiques d'insertion des jeunes auprès des institutions régionales et des partenaires locaux. Elles soutiennent également les Missions Locales en apportant une expertise spécifique sur les enjeux régionaux.

CHIFFRES DU RÉSEAU

Les chiffres clés des Missions Locales d'Île-de-France

PROFILS DES IEUNES ACCOMPAGNÉS EN MISSION LOCALE JANVIER-DÉCEMBRE 2023

176 373

75 711

11 935

Jeunes accompagnés

leunes en 1er accueil

leunes entrés en CEI

Entrées en formations conventionnées par la région Île-de-France

172 548 JA sur janvier-décembre 2022

63 355 PA sur ianvier-décembre 2022 25 933 entrées en GJ ou CEJ sur janvier-décembre 2022

Nb : le focus de ce mois porte sur les jeunes accueillis en 1er accueil.

Typologie des jeunes en 1er accueil

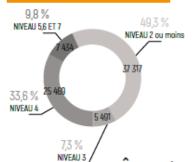
ianvier - décembre 2023

75 711

Jeunes en 1er accueil

64 897 en 2022 | 72 236 en 2021

Niveau validé 1eracc.



Genre des jeunes en 1er accueil

32 635

Résidence des jeunes en 1er accueil

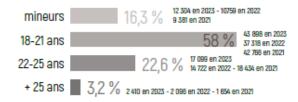
18 335 QPV renseigné (24,2 %) 47 613 hors QPV (62.9%)

15 079 en 2022 16 577 en 2021

40 691 en 2022 48 227 en 2021

Nb: 12,9 % non renseigné

Âge des jeunes en 1er accueil



Jeunes en 1er accueil par département



PARIS

9 088

SEINE-ET-MARNE 11 243 10 013 en 2022



YVELINES 6 386 6 521 en 2022 5 694 en 2022

6 254 en 2021



HAUTS-DE-SEINE 6 291 5 679 en 2022



SEINE-SAINT-DENIS 14 994 12 086 en 2022

13 262 en 2021



9 970 8 430 en 2022

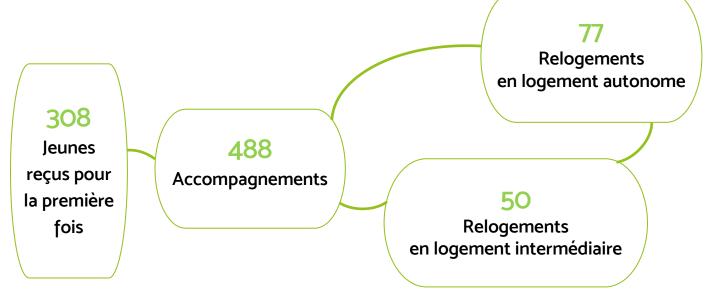


VAL-DE-MARNE 9 260 en 2021

6 491 en 2021

L'ACTIVITE DU CLLAJ





Accueil • Information • Orientation

Le CLLAJ Plaine Centrale du Val-de-Marne, adossé à l'association support de la Mission Locale (AIFP) est né en 1989.

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) proposent aux jeunes de leur territoire, des conseils, de l'information, un lien vers les partenaires, un accompagnement pour leur permettre l'accès aux droits et à une solution logement adaptée.

Notre CLLAJ intervient auprès des jeunes de **18 à 30 ans domiciliés sur notre territoire (excepté Valenton)** et disposant de **ressources mensuelles supérieures au montant du RSA** quelles que soient leurs situations familiales et professionnelles.

L'AIO - Accueil Information Orientation / accompagnement

Des temps d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour identifier les difficultés et apporter des réponses aux problématiques de logement soulevées par les jeunes (recherche, accès, maintien).

Des **entretiens individuels** avec un **diagnostic habitat** et la mise en place d'un projet personnalisé d'accès ou de maintien dans le logement.

Animation de réseau pour favoriser le travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires acteurs du logement.

Le service AIO (Accueil, information, orientation) du CLLAJ Plaine Centrale se compose de deux conseillères dédiées à l'accompagnement vers le logement autonome et d'une conseillère dédiée à mi-temps au partenariat avec les bailleurs (prospection, mises en relations du public sur les offres de logement...).



En 2023 nous avons fait évoluer notre mode d'accueil :

Une **réunion d'information** a été proposée une fois par semaine en alternance, une fois en matinée et une fois en soirée afin de délivrer un premier niveau d'information.

Nous y abordons les différentes questions liées à la recherche de logement.

A la suite de cette réunion, des rendez-vous individuels sont proposés aux jeunes qui perçoivent des ressources mensuelles au moins égales au RSA.



Typologie du public reçu

Baisse de 5,8% du nombre de jeunes accueillis au CLLAJ.

308

Inscriptions en 2023

488

Accompagnements

Conditions d'hébergement à l'inscription

Nombre de jeunes	2022	2023
1 ^{er} accueils	327	308
Suivis	506	488

Hébergement chez un tiers	30 %
Logement autonome	13 %
Parents	24 %
Sans logement	4 %
Situation transitoire	29 %

Lors du premier accueil, comparativement à l'année 2022, le public se trouve davantage en logement transitoire (25 % en 2022) et en moins grand nombre en situation d'hébergement chez leurs parents (26 % en 2022).

Cela s'explique en partie par l'**orientation vers le CLLAJ de nombreux jeunes hébergés à L'AJLT** de Créteil. En 2023 nous avons reçu 39 jeunes via l'ALJT.

Caractéristiques du public reçu

🗘 48 % de femmes

33 % de 22/24 ans

38 % en emploi durable

🗘 76 % de célibataires sans enfant

70 % de cristoliens

36 % d'orientations par la Mission Locale

Un tiers de jeunes accueillis est âgé de 25 ans et au-delà alors qu'il n'étaient que 20 % jusqu'à 2021.

Cette évolution qui semble se confirmer peut s'expliquer par la difficulté pour notre public à se stabiliser au niveau du 1er emploi. Les démarches d'accès au logement sont enclenchées plus tardivement, par des jeunes qui ont eu des trajectoires de décohabitation (fin de logement de transition, séparation, retour temporaire chez les parents).

Niveau de ressources à l'inscription

Ressources des foyers		
< 970 €	Entre 970 et 1231 €	> 1231 €
33,2 %	15,6 %	51,2 %

Le niveau de **ressources** du public accueilli **a augmenté en 2023** de 6.2 points.

En 2022, 45 % des jeunes accueillis se situaient dans la première tranche des ressources (31% en 2021).

Le public, conscient des prérequis de l'accès au logement attend d'avoir des ressources suffisantes pour se présenter au CLLAJ.

Ces ressources proviennent très largement de revenus du travail et non pas de prestations diverses.

Type de ressources des foyers			
Salaire	RSA	Allocations Pôle Emploi	Autres revenus
78,2 %	5,6 %	51,2 %	7,6 %

Les solutions logement - Autonome & temporaire

127

Accès au logement

50 solutions

en logement intermédiaire

Soit une

baisse de 18 %

par rapport à 2022 (61 entrées)

Dont **7 entrées** dans le cadre du dispositif **Logement Relais Jeunes**

Dont **9 entrées** dans la **Résidence sociale Le Stendhal**

77 solutions

en logement autonome

Soit une

baisse de 29 %

par rapport à 2022 (109 relogements)

69 logements sur **le parc social**.

8 logements sur **le parc privé**.



Le logement temporaire - Logement Relais Jeunes

Les entrées dans le Logement Relais Jeunes



Le dispositif Logement Relais Jeunes est géré et administré par le Conseil Départemental du Val-de -Marne depuis 1995.

Il a pour mission de proposer un hébergement temporaire (24 mois au maximum) en résidence sociale, à des jeunes gens célibataires âgés de 18 à 25 ans révolus, débutant professionnellement et/ou poursuivant leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement social réalisé par le CLLAJ en cours d'hébergement a pour vocation de préparer le public à accéder au logement autonome à sa sortie du dispositif.

Par convention, le CLLAJ dispose de 36 logements au sein des résidences ADEF de Créteil et de Bonneuil-sur-Marne répartis comme suit :

20 logements sur la résidence de Créteil ; 4 logements DRIHL, 8 GPSEA et 8 Action Logement .

16 logements sur la résidence de Bonneuil-sur-Marne, logements uniquement DRIHL

Les logements dont nous disposons sont des studios pouvant aller de 14 à 18m². Les redevances quant à elles, varient de 353.84€/mois à 462.95€/mois. Elles comprennent la location du mobilier ainsi que les charges. L'assurance habitation est à la charge du résident. En 2023 nous avons constaté une augmentation du montant des loyers d'environ 3% sur nos résidences.

43 bénéficiaires, 65 %

36 hommes et 7 femmes De jeunes de 22 à 25 ans

De jeunes SDF

28 %

En fin de prise en charge ASE, essentiellement des jeunes Mineurs Non Accompagnés.

En 2023, nous avons pu réaliser **7 nouvelles entrées** sur les 36 logements.

- 3 jeunes étaient hébergés dans des structures d'hébergement d'urgence (hôtel, CHRS CADA),
- 1 était hébergé par un tiers,
- 1 était sans domicile fixe et dormait dans la rue,
- 2 étaient en fin de prise en charge ASE avec menace de rupture d'hébergement.

Concernant leur situation professionnelle:

- 5 en contrat d'apprentissage,
- 1 en CDD d'insertion,
- 1 en CDI à temps partiel,

Ces indicateurs nous permettent de mettre en évidence l'importance du dispositif LRJ pour les jeunes en grande difficulté au niveau de l'hébergement.

Ce dispositif permet à des jeunes qui n'entrent pas dans les critères d'admission en Foyer de Jeunes Travailleurs de trouver une solution de logement doublée d'un accompagnement social dont ils ont impérativement besoin.

Les sorties du Logement Relais Jeunes en 2023

Sur l'année 2023,

- 8 personnes sont sorties du dispositif,
- dont 7 vers un logement autonome sur le parc social.,
- dont deux familles monoparentales qui ont accédé à un logement pérenne,
- Deux femmes enceintes lors de leur parcours à l'ADEF ont pu intégrer un logement adapté à leur situation familiale à la sortie,
- 1 jeune a été incarcéré,

3 ans 1 mois

Durée moyenne de l'hébergement dans le dispositif.

L'accès au logement temporaire - Le Stendhal



22 logements sont mis à disposition du CLLAJ

30 jeunes bénéficiaires 25 ménages

14 F1 de 19 à 21 m² pour célibataire 8 F2 de 28 m² pour famille monoparentale ou couple dont 6 nouvelles entrées sur l'année.

La résidence sociale Le Stendhal, gérée par **Créteil Habitat**, offre à des personnes en cours d'insertion sociale et professionnelle une solution de logement temporaire adaptée en vue de les accompagner au mieux vers un logement plus pérenne.

Le Stendhal est la seule résidence sur laquelle le CLLAJ bénéficie de **logements adaptés à l'accueil de couples ou de familles avec enfant**, ce qui en fait un dispositif précieux eu égard aux demandes de ce public spécifique.

La durée d'hébergement « théorique » est limitée à 24 mois.

Le CLLAJ réalise l'accompagnement social des résidents en étroite collaboration avec la responsable de la résidence et la chargée de gestion locative afin d'accompagner au mieux les résidents.

La typologie des jeunes entrants

Un tiers des personnes qui ont été accompagnées cette année étaient en CDI à temps plein.

20 % en CDI à temps partiel

17 % en CDD

10 % en contrat en alternance

17 % sans activité professionnelle

6 % indemnisés par Pôle Emploi

Les sorties du Stendhal

7 sorties

3 célibataires, 3 couples sans enfants et 1 famille monoparentale

6 entrées

en logement pérenne dans le parc social

26 mois

en moyenne de taux de présence

Recherche de logement intermédiaire - Les dispositifs de droit commun

Parallèlement à ces dispositifs propres à notre structure, les conseillères du CLLAJ se saisissent de toutes les opportunités permettant l'accès à un logement temporaire.

Le SIAO

En 2023, **56 dossiers** de demandes ont été instruits auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

L'offre du Conseil Départemental

11 dossiers d'admission ont été adressés au Conseil Départemental sur des offres du contingent départemental et ont donné lieu à 3 entrées en 2023. 4 jeunes ont décliné une offre (problème de transports, changement de projet locatif, relogement via un autre réservataire).

Le partenariat avec l'ALJT

Le CLLAJ entretient une collaboration **très fructueuse** avec plusieurs FJT du département dont un partenariat particulièrement étroit avec le FJT de Créteil.

En 2023, **35 dossiers d'admission** ont été présentés aux ALJT du Val-de-Marne, lesquels ont donné lieu à **17 entrées** effectives.

Action Logement

3 dossiers ont été instruits (16 dossiers en 2022) mais aucun n'est entré sur une résidence par ce biais.



Afin de sécuriser le parcours locatif des jeunes candidats, le CLLAJ a recours régulièrement au dispositif **VISALE** proposé par Action Logement Services.

68 demandes de certificat Visale ont été réalisées en 2023.

L'accès au logement autonome

Nous effectuons toutes les démarches liées à l'accès au logement autonome : actualisation de la demande de logement social, instruction du dossier DALO et demande de labellisation SYPLO.

2021	2022	2023
86 relogements	109 relogements	77 relogements
10 dans le parc privé 76 dans le parc social	10 dans le parc privé 99 dans le parc social	10 dans le parc privé 67 dans le parc social

- 29 %

Le contexte économique a été un frein. Les locataires en place sont restés dans leur logement, le taux de rotation a baissé et donc moins de logements ont été remis à disposition. Cette année nous n'avons pu positionner certains de nos candidats, qui pourtant travaillaient tous en CDI et à temps de relogement plein.

En effet, soit **le montant des loyers était bien trop élevé** (exemple sur Créteil dans le parc social un T2 est à 700€) et le taux d'effort au dessus de la moyenne, soit les loyers correspondaient aux salaires des candidats (taux d'effort respecté) mais ces logements étaient situés dans des départements autres que le 94 et bien trop éloignés du lieu de travail des candidats.

La prospection des bailleurs

Depuis de nombreuses années, l'équipe du CLLAI s'efforce de travailler en partenariat direct avec les bailleurs sociaux. Pour les bailleurs, l'intérêt de ce partenariat réside dans la faculté du CLLAJ de présenter des dossiers complets et sécurisés d'un public connu de nos services, et ce dans des délais très réactifs.

Nous avons collecté **42 propositions de logements** qui ont donné lieu à 10 relogements de ménages.



Le soutien de la CAF du Val-de-Marne

Depuis de nombreuses années, la CAF du Val-de-Marne soutien l'action du CLLAJ dans le cadre d'un partenariat conventionnel visant à reloger des familles allocataires de la CAF.

16 familles allocataires ont été relogées.

Le recours DALO - Droit Au Logement Opposable

Le relogement des familles prioritaires

De nombreux ménages suivis par notre structure sont reconnus publics prioritaires.

Les conseillères du CLLAI sont donc très régulièrement amenées à accompagner le public dans le cadre d'un recours DALO. Le CLLAJ a instruit 69 dossiers en 2023.

Nous instruisons majoritairement ces dossiers pour les jeunes hébergés en logement temporaire, aussi bien des jeunes que nous avons orientés vers des FJT et avec lesquels nous maintenons un suivi, que des jeunes accompagnés dans le cadre du LRJ.

Il peut s'agir aussi de jeunes ou familles sans logement justifiant d'une ancienneté éligible aux critères fixés par la loi (3 ans).

Nous avons constaté cette année un fort ralentissement dans le traitement des recours DALO. En effet, le passage en COMED (commission de médiation) doit se faire réglementairement dans les 3 mois après l'enregistrement du recours. Or, il est actuellement de 6 mois voire plus, et ce depuis le début de l'année 2023.

Une aide à l'installation pour les jeunes relogés

Face au constat d'une grande précarité financière et sociale d'un grand nombre de jeunes relogés par le CLLAJ, le Conseil d'Administration de l'AIFP a validé la mise en place d'un fonds d'aide exceptionnel à l'installation dans les lieux financés sur les fonds propres de l'AIFP.

Ce fonds d'aide consiste en une aide à l'acquisition d'équipements de première nécessité (électroménager, literie, mobilier de base...) sur la base de 500€ pour un célibataire et de 1 000€ pour un ménage ou une famille.

Au total, ce sont 47 ménages qui ont pu être aidés, dont 16 familles, pour un montant total de 29 852 €.

L'accès au logement autonome - Le FSH

Le FSH - Fonds de Solidarité Habitat



Le Fonds de Solidarité Habitat - FSH - accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...) et finance également des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) confiées à des associations d'insertion par le logement dans le cadre d'un accès ou d'un maintien dans un logement pérenne, un Logement Relais (Jeunes et familiaux) ou une résidence sociale.

Il existe un FSH par département.

Depuis 1994, le CLLAJ assure au titre du département un accompagnement social et individuel lié au logement.

Le CLLAJ est subventionné pour 25 mesures correspondant à 50 % d'un équivalent temps plein. Les dossiers sont étudiés lors d'une commission puis répartis sur les 8 structures mandatées pour effectuer l'ASLL.

20 mesures	Structure familiale des ménages	
attribuées	Ť	6 célibataires
15 familles accompagnées	H	8 familles monoparentales
	Mai	1 couple avec 3 enfants

L'accompagnement social porte sur :

- L'installation dans les lieux,
- 🐧 La constitution du dossier d'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou Allocation Logement,
- L'apprentissage de l'utilisation du logement, de son entretien et de l'utilisation des parties communes,
- 🗘 La découverte des relations de voisinage, de l'insertion dans l'environnement,
- Les relations avec le bailleur ou ses services de gestion locative et avec les autres travailleurs sociaux,
- La gestion du budget logement : paiement régulier du loyer et des charges, provisions pour charges, impôts locaux et assurance habitation,
- L'accès aux droits et l'accompagnement dans les démarches administratives, juridiques et financières.

En fin d'accompagnement, mise en place de relais adéquats si la situation le nécessite.

Cet accompagnement social vise à stabiliser la situation de ménages rencontrant d'importantes difficultés liées le plus souvent à des dettes locatives ou autres arriérés auprès d'autres créanciers.

La difficulté que nous avons rencontrée cette année, contrairement aux années précédentes, a été le décalage de plusieurs mois entre la formalisation de la demande d'ASLL et l'entrée de la famille sur le logement.

Cela a été le cas pour **6 familles** qui étaient entrées sur le logement depuis 6 à 8 mois lorsque l'ASLL a été déclenchée.

L'ASLL demeure une mesure positive pour ces personnes qui accèdent pour la première fois à un logement autonome, mais également pour les personnes qui n'arrivent plus à rembourser leurs dettes. L'accompagnement est un moment d'écoute et de conseils qui vont permettre d'aider la famille à acquérir plus d'autonomie et de responsabilités au quotidien sur leur logement.

Perspectives 2024



La démarche de labellisation

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) a engagé le réseau des Missions Locales dans une démarche d'amélioration continue répondant aux attentes des jeunes, des entreprises, mais aussi de ses partenaires financeurs et opérationnels.

L'ambition de cette démarche de labellisation est de faire connaître et démontrer la qualité de l'offre de service des Missions Locales, de garantir la conformité des prestations délivrée et l'égalité de traitement des demandes.

D'ici fin 2024 : l'ensemble des Missions Locales devra avoir faire leur demande d'audit. L'audit doit avoir lieu, au plus tard, en juillet 2025.





La Mission Locale s'est d'ores et déjà engagée dans cette démarche et souhaite y associer ses plus proches partenaires ; les jeunes, les partenaires économiques et sociaux, la gouvernance.

Loi pour le plein emploi - Le Réseau Pour l'Emploi

La loi pour le plein emploi promulguée le 18 décembre 2023 prévoit la création d'un nouvel opérateur dénommé "France Travail" en remplacement de Pôle Emploi, et s'accompagne de la construction d'un "Réseau pour l'emploi".

Ce réseau a pour **principales missions** : l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des demandeurs d'emploi ou des personnes en difficultés sociales ou d'insertion ainsi que la réponse aux besoins des employeurs. Il doit réunir l'opérateur France Travail, l'État, les collectivités locales, les Missions Locales et Cap emploi. D'autres acteurs comme les Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) seront associés.

Le déploiement opérationnel du projet porte sur 4 axes :

La gouvernance, l'accompagnement des publics, la mobilisation des entreprises et le patrimoine commun.

La **Mission Locale** participe aux travaux de réflexion des acteurs du réseau pour lancer la démarche de coopération fixée par la loi en étant **copilote du groupe de travail « Accompagnement des publics ».**

Le financement du CLLAJ



Le CLLAJ est financé à 69 % par le Conseil départemental.

Les autres financeurs sont GPSEA (17 %), la Caisse d'Allocation Familiale, (5 %), Action Logement (6 %) et l'état via un poste FONJEP (3 %).

Jusqu'à présent des conventions **de gré à gré** étaient signées avec les associations pour l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) dans le cadre du Logement Relais Jeunes (LRJ) et du Fonds de Solidarité Habitat (FSH).

A compter de 2024, le département passe par la **procédure de marchés publics**. Nous allons donc devoir répondre aux appels d'offre avec toutes les interrogations et les incertitudes liées à ce nouvel mode de financement.

